RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE TRIEL-SUR-SEINE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

VILLE DE TRIEL SUR SEINE

BUDGET PRINCIPAL

EXERCICE 2023

I. Contexte économique et social 4

1. Contexte macro-économique : 4

2. Principales dispositions budgétaires de la loi de finances 2023 relatives aux collectivités locales 8

a. Un projet de loi de finances axé sur la relance et le soutien aux collectivités 8

b. Poursuite des réformes fiscales 8

c. Stabilité globale des concours financiers de l'état 9

d. Renforcement de la péréquation verticale 9

3. Les principales aides de la Région et du Département : 10

a. Pour la Région Île-de-France : 10

b. Pour le département des Yvelines : 10

II. Situation financière de la collectivité et analyse de la prospective 11

1. Les attributions de compensation (AC) échéancier de paiement : 11

2. Les dépenses de fonctionnement 12

3. Les produits de fonctionnement : 14

4. Bilan de la section de fonctionnement : 15

5. Les dépenses d'investissement : 16

6. Les ressources d'investissement : 17

7. Bilan de la section d'investissement 18

III. Analyse de l'endettement 19

1. L'encours de la dette 19

2. L'annuité de la dette 20

3. La capacité dynamique de désendettement 20

4. La structure de la dette 21

IV. Eléments de prospective et orientations budgétaires 23

1. Les recettes de fonctionnement 2023 23

2. Les charges de fonctionnement 2023 : 27

3. Bilan de la section de fonctionnement 29

4. Les dépenses d'investissement 2023 (provisoire) 31

5. Les ressources d'investissement 2023 : 33

6. Analyses des CA de 2019 à 2022 34

1. Bilan section recettes de fonctionnement 34

2. Bilan dépenses de fonctionnement 35

3. Analyse de l'évolution des charges 36

4. Analyse de l'évolution des frais de fonctionnement de 2019 à 2022 38

5. Bilan des recettes d'investissement 39

6. Bilan des dépenses d'investissement 40

7. Conclusions de l'analyse rétrospective 41

8. Consolidation du budget 2023 41

7. Les orientations budgétaires 42

8. Les prévisions de dépenses et recettes d'investissement (ppi) 48

9. Notifications ou subventions déjà obtenues 50

V. ANNEXES **51**

1. – Structure des effectifs
1.1 – Structure globale 51

2. – Structure des effectifs
2.1 – Structure détaillée 52

3. – Charges du personnel 53

Préambule et obligations légales :

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en termes financiers les choix politiques des élus. Dans le cycle budgétaire, rythmé par de nombreuses phases, le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape. Ce débat, obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants, doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce débat pour répondre à deux objectifs principaux :

1. Le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ;
2. Le second est de donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Ainsi, les membres du Conseil municipal ont la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur commune.

Ce débat prend appui sur un rapport d'orientation budgétaire (ci-après dénommé le ROB) dont le contenu est encadré par diverses dispositions réglementaires.

Tout d'abord, l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le débat d'orientation budgétaire doit désormais faire l'objet d'une délibération de la part du Conseil municipal.

Par ailleurs, le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le rapport est ensuite transmis au préfet ainsi qu'au président de l'Intercommunalité dont la commune est membre. Il est mis à la disposition du public, à l'Hôtel de Ville, dans les quinze jours suivant son examen par le Conseil municipal et mis en ligne sur le site de la Ville dans un délai d'1 mois.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB ci-après) a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, l'évolution du personnel ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

Pour notre collectivité territoriale, la présentation du ROB est l'occasion pour la majorité municipale d'affirmer avec force et conviction la poursuite de ses engagements et de présenter les projets et les politiques publiques qui vont être mis en place. Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le Département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

Le vote du budget primitif est prévu le 29 mars 2023.

I. Contexte économique et social

1. Contexte macro-économique :

1.1 Situation mondiale :

Dans le monde entier en 2022, l'inflation a atteint des sommets non vus depuis plusieurs décennies. Fin septembre 2022, l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a fortement dégradé ses prévisions de croissance pour 2023. Les conséquences plus durables qu'anticipées de la guerre en Ukraine, la hausse des taux d'intérêts des banques centrales pour contenir l'inflation et de la crise énergétique en sont les causes principales.

Ainsi, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ralentissent à un niveau inquiétant. Face à l'incertitude, les banques centrales continuent d'augmenter leurs taux directeurs. Certaines économies connaissent déjà un ralentissement de leur croissance, + 0.2 % au trimestre 3 contre + 0.8 % au trimestre 2. En effet, dans ce contexte stagflationniste, le durcissement des politiques monétaires se fait au détriment du soutien à l'activité économique.

L'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre, du fait de sa proximité géographique et de sa dépendance aux hydrocarbures russes. Le conflit avec l'Ukraine a provoqué d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,6 % en octobre. La zone euro subit la révision la plus importante, avec une croissance attendue à 0,3 % contre 1,6 % précédemment anticipé. La Banque de France alerte sur la possibilité de fermeture complète du robinet du gaz russe et de coupures électriques, ce qui pourrait plonger l'économie française en récession.

La flambée des prix pèse lourd, l'OCDE prévoyant une inflation à 8,1% cette année et à 6,2% l'an prochain. Les prévisions sont très sombres pour l'économie allemande, très dépendante du gaz russe, dont l'OCDE s'attend à ce qu'elle se contracte de 0,7% en 2023, alors qu'elle était précédemment attendue en progression de 1,7%. Le Royaume-Uni est également impacté par la hausse des coûts énergétiques n'arrivant pas à être contenue.

En chine, après des mois de confinement sévères, l'économie a pu redémarrer cet été. Le marché immobilier est toutefois en grande difficulté et plus globalement la fin annoncée d'un régime de croissance soutenu qu'a connu le pays depuis ces deux dernières années.

Aux Etats-Unis l'inflation semble avoir passé son point haut. Il n'en demeure pas moins que l'économie du pays devrait ralentir sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt, décidée par la réserve fédérale dont la politique monétaire restrictive participe à la forte appréciation du dollar depuis le début d'année 2022. La croissance devrait atteindre 1,5 % en 2022 et descendre à 0,5 % l'an prochain.

Malgré cette conjoncture difficile, l'OCDE juge nécessaire la poursuite de la remontée des taux pour juguler l'inflation et s'attend à ce qu'ils dépassent 4 % l'an prochain dans la plupart des économies développées. L'organisation invite par ailleurs les gouvernements qui ont mis en place des boucliers pour limiter l'impact de l'inflation sur les ménages et les entreprises, à privilégier des mesures temporaires ciblant les plus fragiles pour ne pas alourdir le poids de la dette publique.

1.2 Situation en France :

L'année 2022 fut une année moins faste que prévu. Face à la guerre en Ukraine et à la crise énergétique qui en a découlé, la France devrait s'en sortir plus favorablement. Malgré une inflation élevée (5,9 % en août et 5,6 % en septembre) l'activité Française à globalement résisté. Pour autant, elle repart à la hausse en octobre à 6,2 %. Elle demeure cependant inférieure à celle de la zone Euro 10,2 % en octobre, ou encore celle de sa voisine Allemande à 11,2 %.

En dépit des difficultés persistantes côté offre, la croissance du PIB serait meilleure que celle prévue précédemment en 2022 (2,7 % en moyenne annuelle contre 6,8 % en 2021 et -7,9 % en 2020), portée par la résilience de la demande et le rebond du secteur des services. Toutefois, le dernier trimestre 2022 à subit un choc supplémentaire sur les prix internationaux du gaz naturel, combiné à l'arrêt des livraisons de gaz Russes vers l'Europe ce qui a freiné l'activité à partir du dernier trimestre.

Pour **2023**, la projection est entourée d'incertitudes très larges liées à l'évolution de la guerre russe en Ukraine. Les aléas portent à la fois sur les quantités et les prix d'approvisionnement en gaz, ainsi que sur l'ampleur et la durée des mesures gouvernementales de protection des ménages et des entreprises.

Selon la Banque de France, la variation annuelle du PIB serait de 0,5% avec des taux d'inflation à 4,7%. Le scénario retenu est celui où les prix de l'énergie (pétrole et gaz) évoluent selon les prix sur les marchés à terme (observés à la date du 22 août), et où l'arrêt des livraisons de gaz russe serait en partie compensé par les possibilités de substitution et les économies d'énergie. La Banque de France alerte également sur la possibilité de fermeture complète du robinet du gaz russe et de coupures électriques, ce qui pourrait plonger l'économie française en récession. Malgré les prévisions de la Banque de France et de l'OCDE, le Gouvernement maintient sa prévision de croissance de 1 % pour 2023.

À l'horizon **2024**, dans un contexte de détente graduelle des tensions sur les marchés de l'énergie, l'économie française renouerait avec une croissance plus soutenue. Le PIB augmenterait de 1,8 % et l'inflation totale reviendrait fin 2024 vers l'objectif de 2%.

À travers ces trois années, l'économie française montrerait une résilience de l'emploi, du pouvoir d'achat des ménages et du taux de marge des entreprises : chacune de ces trois variables serait en 2024 meilleure que dans la situation pré-Covid. Le ratio d'endettement public, déjà fortement dégradé à la suite du choc Covid, serait au mieux stabilisé à l'horizon 2024, du fait notamment du coût des mesures de soutien de type bouclier tarifaire.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE						
	2019	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
Croissance du PIB réel	1,9	-7,9	6,8	2,6	0,5	1,8
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	1,3	0,5	2,1	5,8	4,7	2,7

Source : Projections de la Banque de France, septembre 2022

2. Principales dispositions budgétaires de la loi de finances 2023 relatives aux collectivités locales

2.1 Un projet de loi de finances axé sur le soutien des agents économiques

Le projet de loi de finances (PLF 2023) a été Le PLF 2023, a été adopté par étapes, d'abord par un premier vote de l'Assemblée nationale le 4 novembre, puis par son examen et un deuxième vote par le Sénat le 6 décembre. Le vote de la loi de Finances 2023 est intervenu le 13 décembre 2022 à la suite du recours à l'article 49.3.
La loi de finances 2023 s'inscrit dans un contexte particulier, dû notamment à la guerre en Ukraine et la hausse des prix de l'énergie. L'inflation serait à près de 6,2 % en 2022 et devrait atteindre les 7 % en 2023.
La priorité du Gouvernement réside dans la protection des ménages et le soutien des entreprises en pleine crise énergétique et de flambée des prix, tout en maîtrisant les dépenses publiques pour stabiliser le déficit public à 5 % du PIB en 2022, et en 2023. Selon l'Insee, la croissance devrait s'élever à +2,5 % en 2022, avec une prévision à +0,3 % en 2023. L'indice des prix à la consommation en décembre 2022 est estimé à +7,1 %, ce qui signifierait une revalorisation des bases fiscales du même niveau.

La progression du produit de TVA nationale au bénéfice des collectivités est attendue à +9,6 % pour 2022 et anticipée à +5,1 % pour l'exercice 2023.
Le bouclier tarifaire est reconduit, il permet de plafonner la hausse du prix du gaz et de l'électricité à +15% en 2023, contre 4 % en 2022.
Le taux de chômage devrait rester stable autour de 7,3 % de la population active en juin 2023.
La BCE a augmenté ses taux d'intérêts, portant son taux de dépôt à 2 %. Cette dynamique devrait se poursuivre en 2023 ; le taux de dépôt atteindrait 3,5 % au printemps 2023.
Les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales devraient, en 2023, à périmètre constant progresser de 672 millions d'euros par rapport à 2022.

a. Les mesures relatives aux collectivités locales

1. La suppression de la CVAE, la répartition de la DGF, la prolongation du filet de sécurité énergétique et le report de la réactualisation des valeurs locatives : La suppression de la CVAE, initialement prévue sur une année, se fera désormais en deux années et par étape. En 2023, la cotisation due sera diminuée de moitié. En 2024, la CVAE sera supprimée entièrement. Dès 2023, les collectivités ne toucheront plus de CVAE, et celles bénéficiant en 2022 de recettes de CVAE obtiendront une compensation à l'euro près à travers une fraction de TVA. Le montant de la compensation sera calculé sur la base des exercices de 2020 à 2023.

2. L'article 14 du PLF 2023 prévoit **le prolongement du filet de sécurité énergétique** à hauteur de 1 milliard d'euros. Pour pouvoir en bénéficier, il faudra répondre à plusieurs critères cumulatifs : Respecter un potentiel financier par habitant (pour les communes) ou potentiel fiscal par habitant (pour les EPCI) inférieur à deux fois le potentiel de la strate. Enregistrer au compte administratif 2022 une baisse de plus de 25 % de l'épargne brute par rapport au compte administratif 2021. Cette baisse doit être issue principalement de la majoration des dépenses de personnel et des effets de l'inflation sur les dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achats de produits alimentaires.
   Cette dotation sera composée de 50 % de la hausse des dépenses de personnel et de 70 % de la hausse des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achat de produits alimentaires.

Les communes et groupements anticipant, à la fin de l'exercice 2022, une baisse d'épargne brute de plus de 15 %, pourront bénéficier, s'ils le demandent, d'un acompte versé sur le fondement d'une estimation de leur situation financière. Cette aide sera égale à la moitié de la différence entre la progression des dépenses d'énergie entre 2022 et 2023, et à 50 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement sur la même période.

3. **La réactualisation des valeurs locatives des locaux professionnels**, un report de deux ans est prévu. Initialement planifiée pour 2023, elle s'appliquera en 2025 à partir de la moyenne de l'évolution annuelle des loyers des trois années précédentes. Une réflexion sur les coefficients de localisation va être menée, ainsi que sur les modalités de recueil des loyers, afin que le nombre de données soit plus élevé et donc plus représentatif.
   En parallèle, l'actualisation des valeurs locatives des locaux d'habitation va aussi être reportée, afin de tenir compte du décalage de la réactualisation des valeurs locatives des locaux professionnels.
   La taxe sur les logements vacants et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le périmètre de la taxe sur les logements vacants est étendu et les taux de cette taxe sont en hausse : de 12,5 % à 17 % la première année, et de 25 % à 34 % à partir de la deuxième année. Les communes n'appartenant pas à une zone d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants, mais dans lesquelles sont constatés un niveau élevé des loyers ou des prix d'achat des logements anciens, ou un taux élevé de résidences secondaires, pourront être considérées en « zone tendue ». Les élus de ces communes pourront instaurer la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

b. Des mesures complémentaires principalement dirigées sur l'énergie et l'écologie

La fiscalité locale sera adaptée aux exigences de la transition énergétique, notamment avec l'actualisation des critères de performance énergétique et de qualité environnementale. Ces derniers concernent les modes de calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), de la taxe d'aménagement et des valeurs forfaitaires applicables aux aires de stationnement.

La création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert », doté de 1,5 milliards d'euros d'autorisations d'engagement et de 375 millions d'euros de crédits de paiement pour 2023.
Le montant de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales sera rehaussé de 5,7 millions d'euros, pour atteindre un total de 30 millions d'euros en 2023.
L'enveloppe du soutien de fin d'année aux collectivités en déséquilibre qui ont fait l'objet d'un redressement à la suite du passage de la CRC est multipliée par cinq, et s'élève donc à 2 millions d'euros pour 2023.

2.2 Poursuite des réformes fiscales

Après une première étape d'exonération en 2021 de 20 %, puis en 2022 de 65 %, la taxe d'habitation sera définitivement supprimée en 2023 pour les résidences principales.
La taxe foncière sur les propriétés bâties, qui bénéficie pour l'essentiel aux communes, aurait augmenté de 5,9 % en 2022.
L'indexation des valeurs locatives sur l'inflation constatée sur la majeure partie de 2021 a occasionné une revalorisation forfaitaire des bases (+ 3,4%) et tiré le produit de la taxe sur les propriétés bâties 2022 à la hausse, permettant aux communes de peu recourir au levier fiscal.
Les perspectives d'évolution pour 2023 seraient de l'ordre de 7,1 %.

2.3 Des concours financiers de l'état en légère évolution

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités atteignent 107,5 Md€ dans le PLF 2023 à périmètre courant. Ils sont en hausse de 1,5 % (+1,6 Md€) par rapport à la loi de finances 2022. Ils incluent la totalité des concours financiers de l'Etat, majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars,la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle, ainsi que le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires. Cette augmentation est essentiellement due à ce dernier.

Les concours financiers de l'Etat atteignent quant à eux les 53 Md€ (52,8 Md€ en 2022). Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes PSR (DGF, FCTVA, DCRTP…) de l'État au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales RCT (DGD, DETR, DSIL, DSI…) et la TVA des régions.

Évolutions significatives :

La DGF est en augmentation de 320 M€ (à périmètre constant) avec un montant de 26,8 Md€ (26,7 Md€ en 2022), compensation d'exonérations d'impôts locaux + 47,5 M€, dispositif de protection contre l'inflation + 2 930 M€, dotation biodiversité + 5,7 M€, F.C.T.V.A + 200 M€, part TVA "historique" des régions + 383 M€ (par rapport à la LFI 2022), compensation de la réduction des bases industrielles + 183,4 M€.

Le PLF prévoit un minoration très limitée des variables d'ajustement de 45 M€ pour 2023. Elle concerne la DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, ainsi que la DTCE (dotation des transferts de compensations d'exonération de fiscalité directe locale) des régions et des départements. Le bloc communal est épargné des variables d'ajustement comme en 2022.

2.4 Renforcement de la péréquation

<u>La péréquation verticale :</u>

Elle est augmentée de 210 M€ en 2023 (230 M€ en 2022). La progression sera financée intégralement au sein de la DGF. Dotation d'intercommunalité (DNP) + 30 M€, dotation de solidarité urbaine (DSU) + 90 M€, dotation de solidarité rurale (DSR) + 90 M€.

<u>La péréquation horizontale : modifications de la répartition des fonds de péréquation :</u>

Deux modifications au sujet du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : Suppression du critère d'exclusion du reversement au FPIC pour cause d'un effort fiscal agrégé inférieur à 1, puis élargissement des garanties d'attribution pour les structures intercommunales qui perdaient le bénéfice du reversement.

II. Situation financière de la collectivité et analyse de la prospective

1. Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement de BP à BP (hors DM)				
	2019	2020	2021	2022
Charges à caractère général (011)	2 950 437,96 €	3 169 555,25 €	3 414 912,00 €	3 244 403,68 €
Frais de personnel (012)	7 310 938,00 €	7 357 939,00 €	7 938 650,00 €	7 938 650,00 €
Autres charges courantes (014)	1 037 000,00 €	862 000,00 €	832 000,00 €	2 117 283,44 €
Subventions et participations (65)	807 402,00 €	877 669,00 €	793 632,00 €	717 511,07 €
Charges financières (66)	152 345,00 €	128 775,77 €	117 731,08 €	122 460,94 €
Charges exceptionnelles (67)	17 000,00 €	44 000,00 €	78 500,00 €	71 300,00 €
Dotations provisions (68)	583 727,00 €			16 500,00 €
Virement à la section d'investissement (023)	2 935 526,19 €	771 419,27 €	2 486 047,55 €	2 582 696,73 €
Opérations d'ordre (042)	484 819,64 €	516 842,57 €	562 667,06 €	720 000,00 €
Total dépenses de fonctionnement	**16 279 195,79 €**	**13 728 200,86 €**	**16 224 139,69 €**	**17 530 805,86 €**

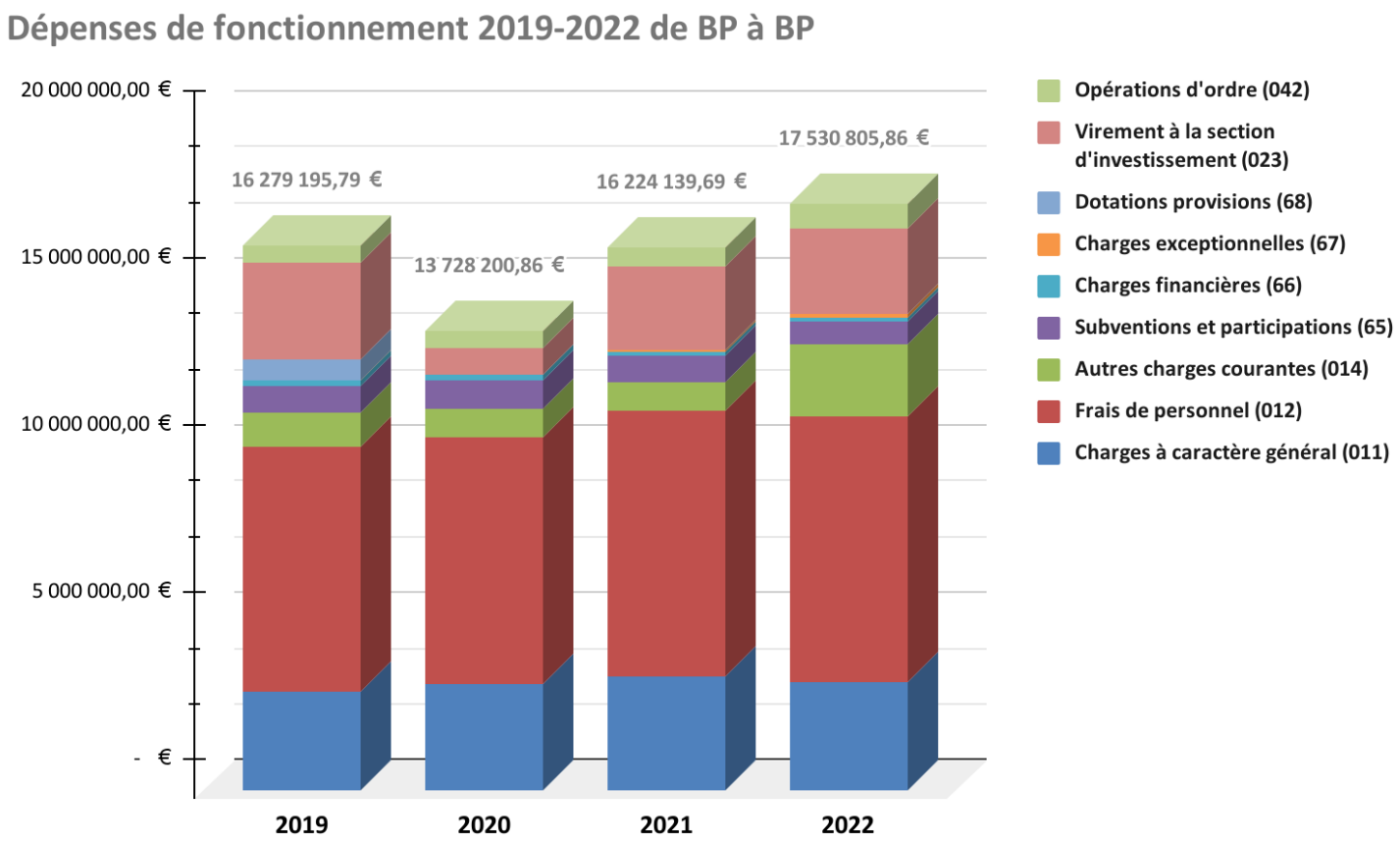

En 2022, l'augmentation des dépenses de fonctionnement a été compensée par la recherche de nouvelles recettes de fonctionnement et une optimisation des coûts.

Les charges financières (frais des emprunts) ont légèrement augmenté suite à la contraction d'un nouvel emprunt de 2M€ en 2022.

Charges financières (66)

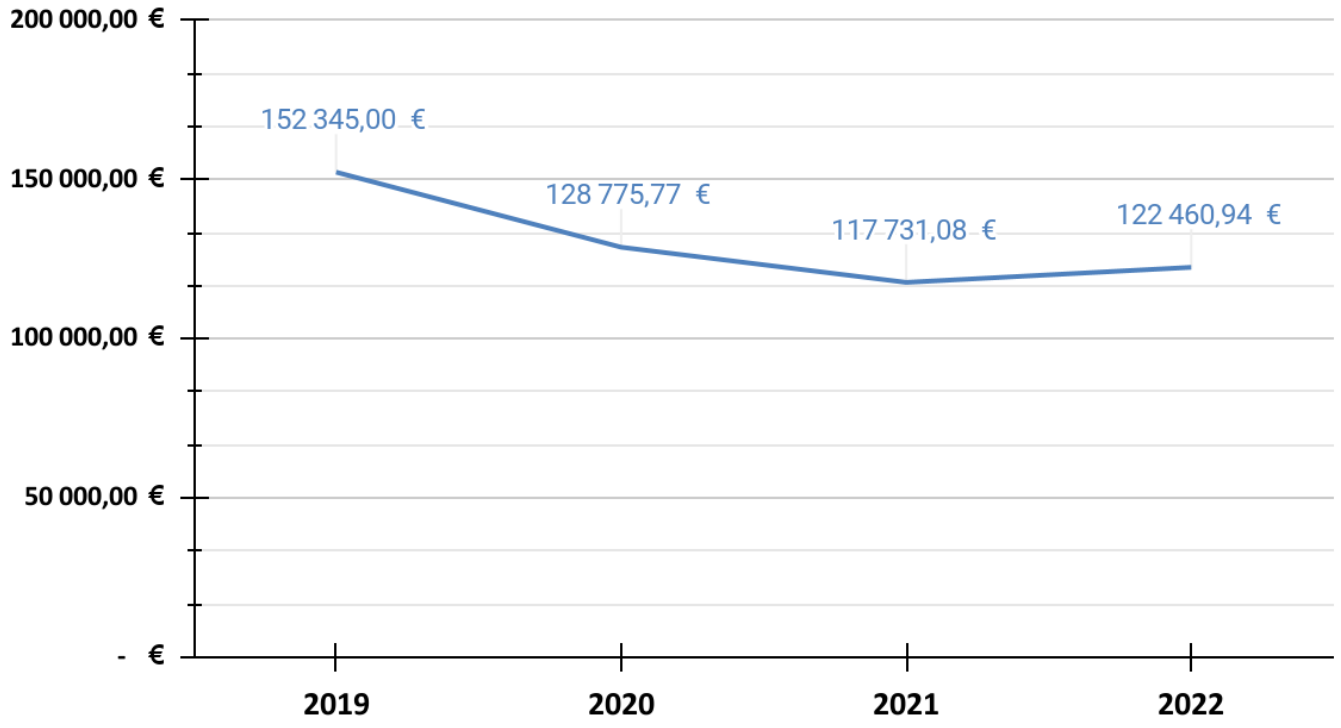

2. Les produits de fonctionnement :

La taxe d'habitation des 65 % des ménages les plus aisés a encore été réduite en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. Dans son étude sur la réforme de la taxe d'habitation, la DGFIP rappelle la volonté de l'Etat de rembourser à l'euro près le montant précédemment perçu par les collectivités locales. Ainsi, pour compenser la perte de recette, les communes bénéficient du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur propriétés bâties (TFB). En plus du transfert de ressources, la compensation est assurée par le coefficient correcteur (COCO) qui peut prendre forme d'un prélèvement en cas de surcompensation de plus de 10 000 € ou d'un versement en cas de sous-compensation.

La redevance audiovisuelle est également supprimée.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est la dotation la plus importante versée par l'État aux collectivités locales. Après une baisse significative depuis 2014, elle était de 514 119 € en 2022. Elle devrait évoluer positivement en 2023, aux alentours de 580 000 € soit + 11,36 %.

Evolution de la DGF

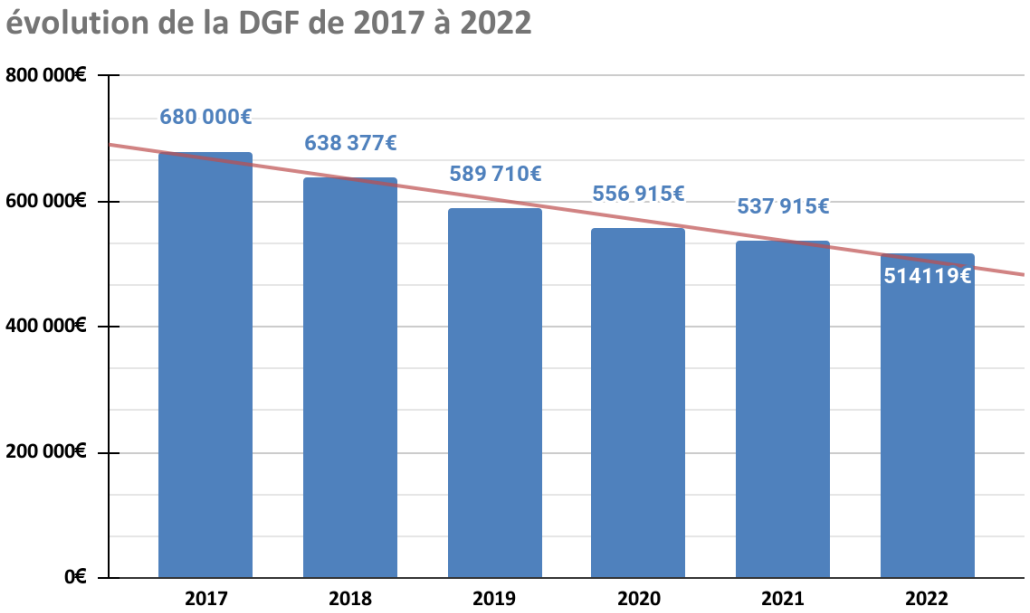

Recettes de fonctionnement de BP à BP (hors DM)				
	2019	**2020**	**2021**	**2022**
Atténuation de charges (013)	148 000,00 €	214 114,68 €	112 000,00 €	112 000,00 €
Produits services, domaine et ventes (70)	1 269 000,00 €	1 278 700,00 €	1 306 200,00 €	1 364 331,00 €
Impôts et taxes, fiscalité locale (73 et 731)	9 807 924,00 €	9 993 000,00 €	10 121 631,08 €	10 860 969,00 €
dotations et participations (74)	1 659 146,00 €	1 651 740,00 €	1 613 886,00 €	1 543 807,00 €
Autres produits de gestion courante (75)	33 123,58 €	43 223,58 €	146 100,00 €	182 000,00 €
Autres produits (76-77-78)	- €	- €	1 167 454,00 €	437 546,00 €
Opérations d'ordres (042)				100 000,00 €
Excédent de fonctionnement (002)	3 362 001,78 €	547 422,60 €	1 756 868,61 €	2 930 152,86 €
Total recettes de fonctionnement	**16 279 195,36 €**	**13 728 200,86 €**	**16 224 139,69 €**	**17 530 805,86 €**

3. Les dépenses d'investissement :

dépenses d'investissement de BP à BP (hors DM)				
	2019	2020	2021	2022
Immobilisations incorporelles (20)	232 300,00 €	183 881,84 €	522 880,00 €	626 485,80 €
subventions d'équipement versées (204)	- €			1 716 945,12 €
immobilisation corporelles (21)	6 528 250,81 €	2 258 977,24 €	5 430 534,61 €	5 301 347,81 €
immobilisation en cours(23)	- €		10 000,00 €	33 000,00 €
Autres (10,27)	2 328,97 €	5 200,00 €	7 000,00 €	15 000,00 €
Subvention d'investissement (13)	- €	- €	- €	- €
Emprunts (16)	445 100,00 €	464 000,00 €	622 000,00 €	695 200,00 €
Opérations d'ordres (040-041)	400 000,00 €	5 200,00 €		100 000,00 €
déficit d'investissement (001)	482 667,80 €	2 924 796,23 €	- €	556 619,35 €
Total dépenses d'investissement	**8 090 647,58 €**	**5 842 055,31 €**	**6 592 414,61 €**	**9 044 598,08 €**
Solde report différence recettes-dépenses		**1 431 128,43 €**	**1 600 430,63 €**	
Total dépenses d'investissement avec report	**8 090 647,58 €**	**7 273 183,74 €**	**8 192 845,24 €**	**9 044 598,08 €**

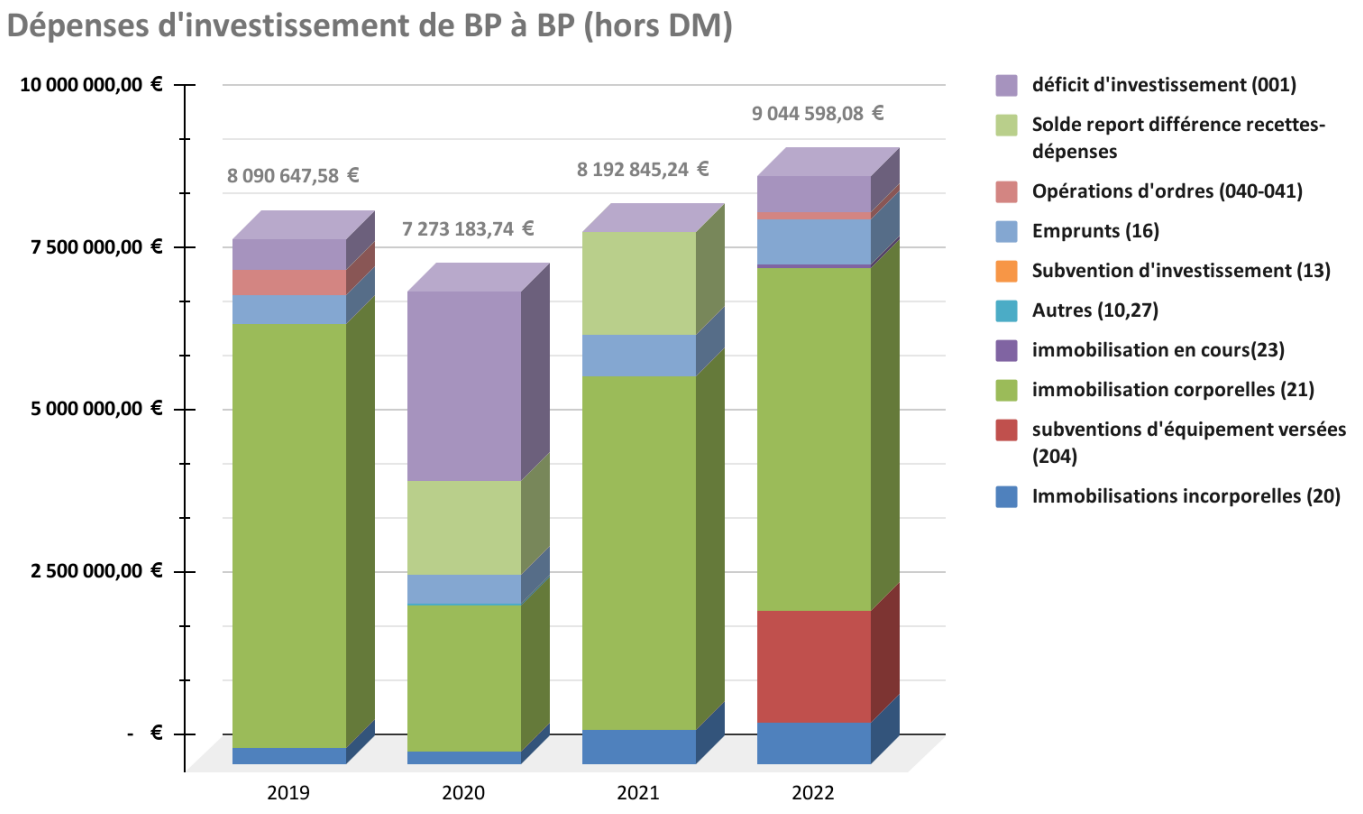

4. Les ressources d'investissement :

La réalisation des actions en section d'investissement reste toujours subordonnée à une recherche active de subventions afin de garantir au mieux la réalisation de notre plan pluriannuel d'investissement.
Le montant à percevoir au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée de l'exercice 2022 était de 725 470,73 € (dépenses éligibles) dont 704 870,42 € pour l'investissement et 20 599,71 € pour fonctionnement. En 2021, la Ville a perçu 641 870 €.
Pour mémoire, le taux applicable du FCTVA est de 16,404 %.

Ressources d'investissement de BP à BP (hors DM)				
	2019	**2020**	**2021**	**2022**
Subventions/participations (13)	1 200 000,00 €	- €	112 500,00 €	1 209 282,00 €
Emprunts et cautionnement (16)	2 000 000,00 €	1 200 000,00 €	2 800 000,00 €	2 000 000,00 €
dotations (10)	294 328,97 €	351 200,00 €	630 000,00 €	755 000,00 €
Excédents de fonctionnement (1068)	482 667,80 €	4 428 721,90 €	220 790,84 €	511 077,04 €
Dépôts et cautionnements (165)	1 000,00 €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement (021)	2 935 526,19 €	771 419,27 €	2 486 047,55 €	2 582 696,73 €
Excédents d'investissement (001)	- €	- €	1 379 639,79 €	
Opérations d'ordres (040-041)	884 819,64 €	522 042,57 €	562 667,06 €	720 000,00 €
Autres (reprises/ventes)	- €	- €	- €	1 220 000,00 €
Total recettes d'investissement	**7 798 342,60 €**	**7 274 383,74 €**	**8 191 645,24 €**	**8 999 055,77 €**
Solde Reports différence (recettes - dépenses)	**292 304,98 €**			**45 542,31 €**
Total dépenses d'investissement avec reports	**8 090 647,58 €**	**7 274 383,74 €**	**8 191 645,24 €**	**9 044 598,08 €**

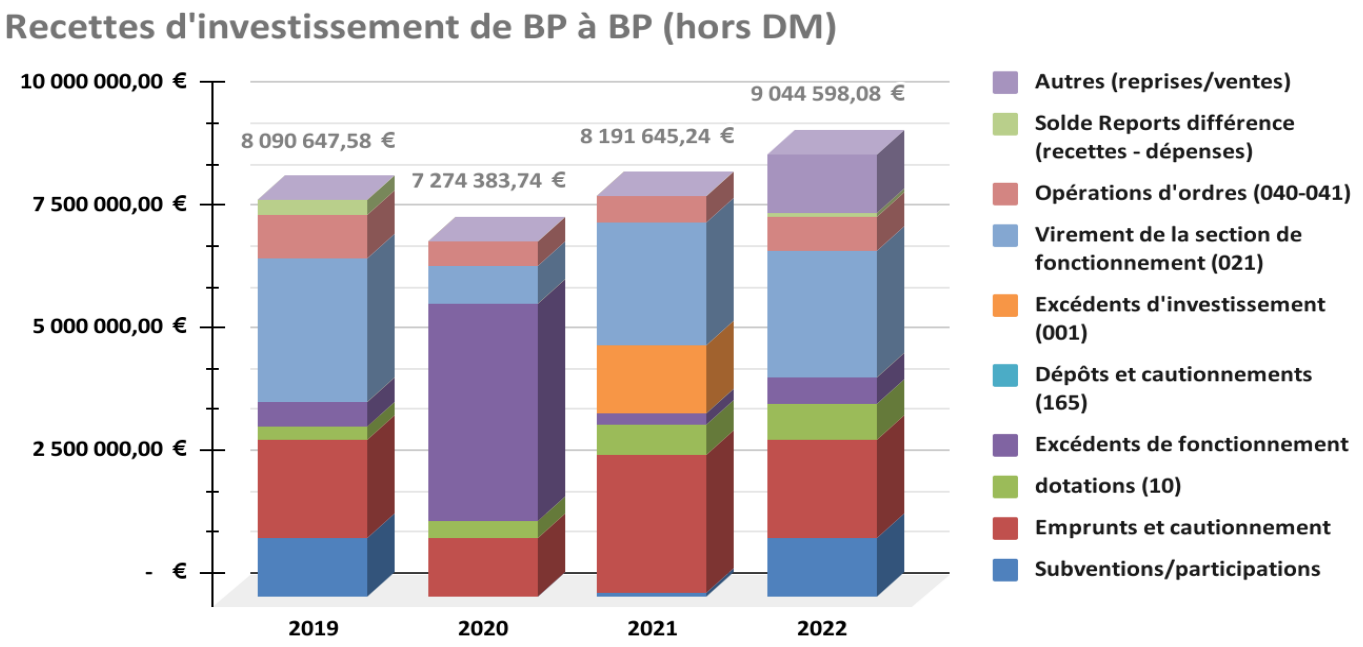

5. Bilan de la section d'investissement

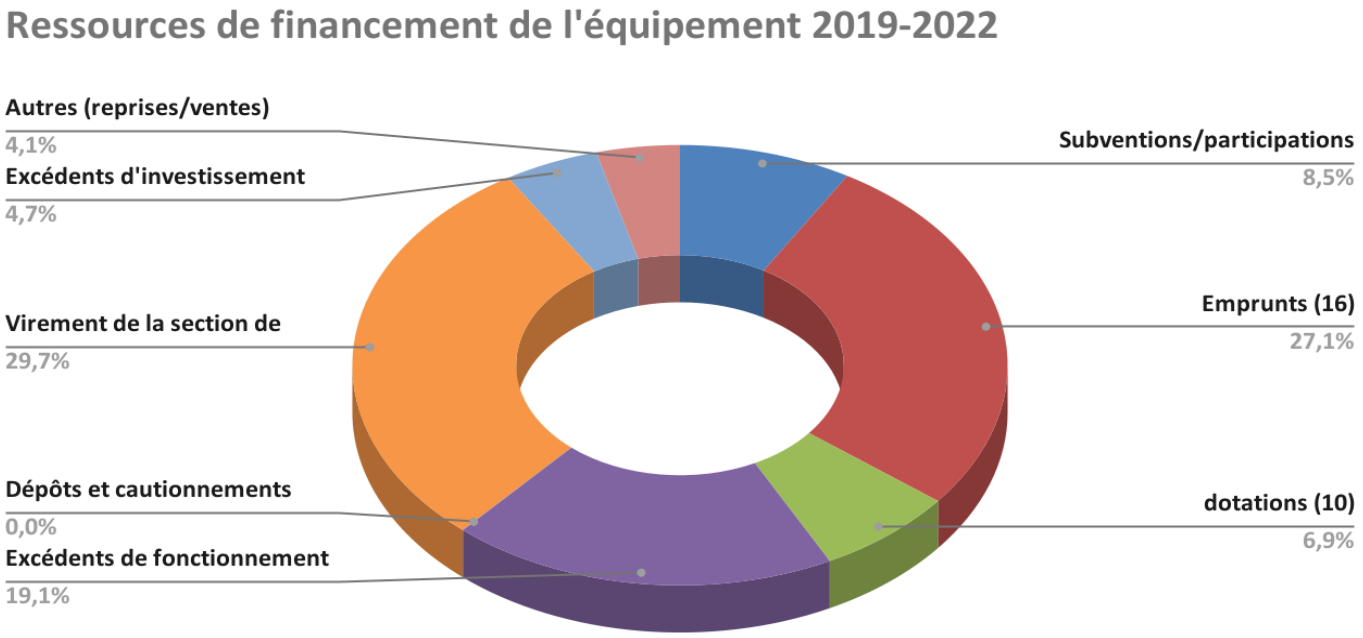

Les ressources d'investissement de 2019 à 2022 sont essentiellement basées sur les fonds propres et l'emprunt, les subventions et dotations sont insuffisantes durant cette période.

En 2022 un important travail a été réalisé de manière à augmenter la part des subventions pour équilibrer ces ratios.

III. Analyse de l'endettement

1. La situation actuelle de la dette

I. Situation actuelle de la dette

Notionnel	Nombre de financements	9	11 038 123 € Capital Restant Dû
	Durée de vie résiduelle	18 ans et 11 mois	
Risque	Taux fixe (part de l'encours)	100%	1,26% Taux d'intérêt moyen
	Taux variable (part de l'encours)	0%	
	Taux structuré (part de l'encours)	0%	
Annuités	Capital	839 K€	978 428 € Annuité
	Intérêts	139 K€	

EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DÛ ET DU TAUX MOYEN SUR LES 5 PROCHAINES ANNEES

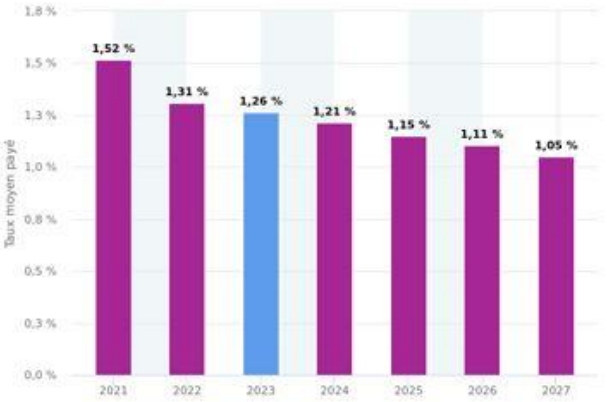

- *Faits marquants de l'exercice écoulé*

En 2022 et dans le cadre de la poursuite de sa politique budgétaire, la ville a contracté deux nouveaux financements : un emprunt de 2 000 000 EUR auprès du Crédit Mutuel à taux fixe 1.25% et une ligne de trésorerie de 750 000 EUR à taux fixe 0.32% auprès de la Banque Postale.

- *L'évolution au 1er Janvier 2023*

La ville commence l'exercice 2023 avec une dette de 11 038 K€ répartie en 9 financements. Ce capital restant dû évoluera dans le temps à mesure de l'utilisation future de la ligne de trésorerie. Le taux d'intérêt moyen s'établira à 1.26%.

2. L'annuité de la dette

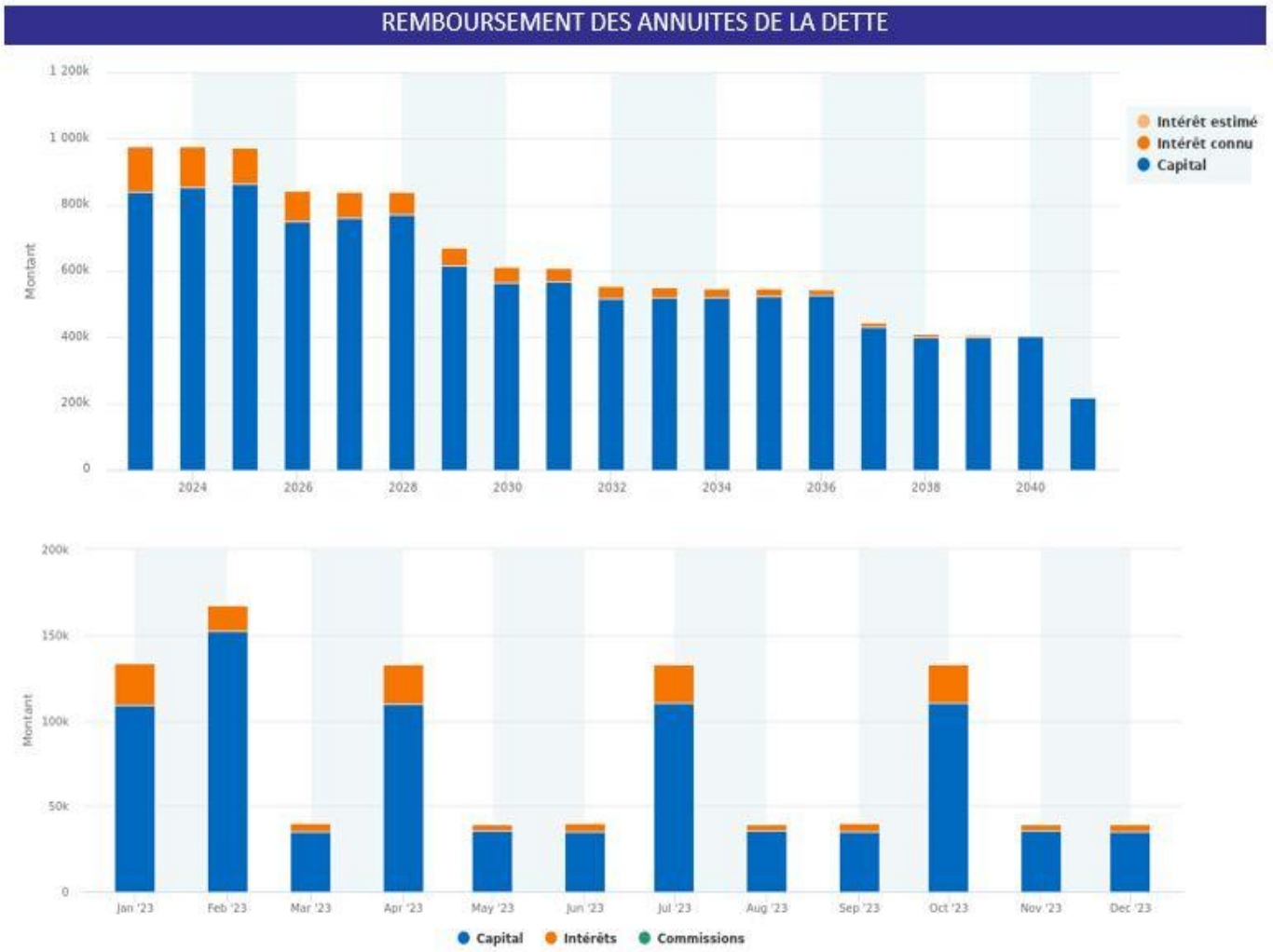

Hormis les futurs mouvements à venir de la ligne de trésorerie, le remboursement en annuités de la dette est estimé à 979 K€ en 2023 décomposé en 839 K€ de capital comptable et 139K€ d'intérêts.

Le suivi budgétaire 2023 montre que les mois de janvier, février, juin et octobre seront les plus chargés en termes de décaissement de flux.

3. La capacité dynamique de désendettement

PROFIL D'EXTINCTION DE L'ENCOURS

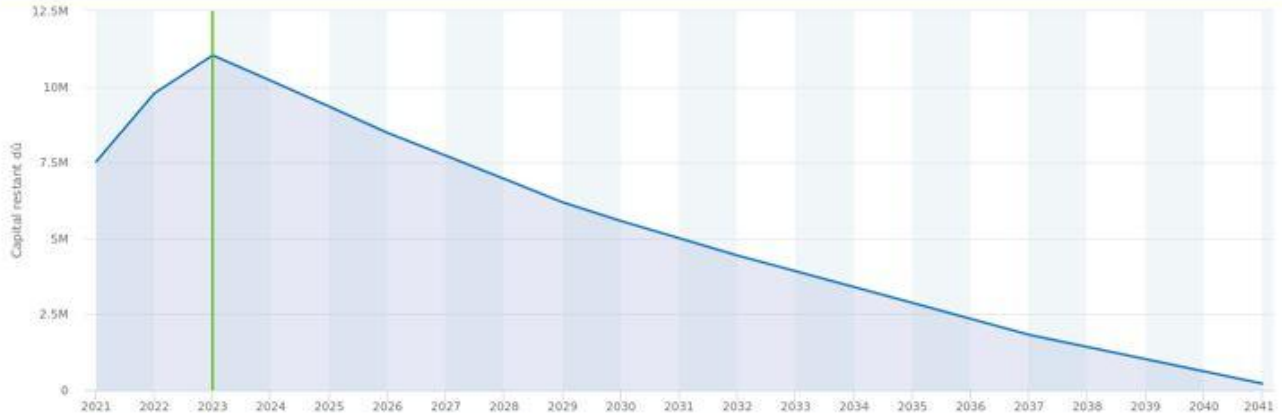

Sans surprise, l'impact des financements de 2022 fait peser sur le rythme de désendettement de la ville : +12.79% comparé à 2022.

Date	Capital restant dû K€	Evolution (%)
01/01/2022	9 786	
01/01/2023	11 038	12,79%
01/01/2024	10 198	4,21%
01/01/2025	9 346	-4,50%
01/01/2026	8 480	-13,35%

4. La structure de la dette

CARACTERISTIQUE DE LA DETTE

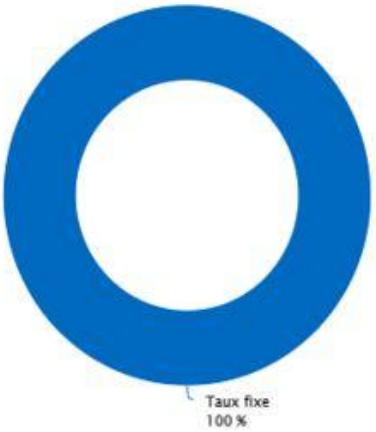

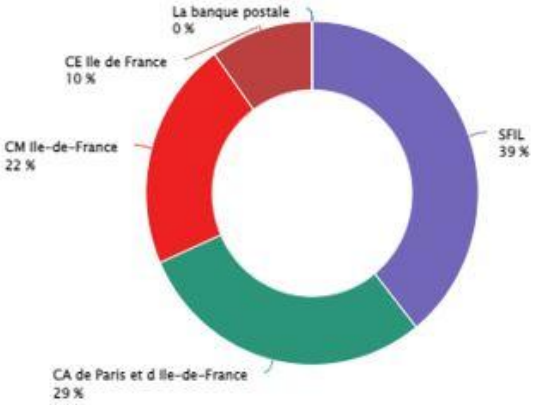

Avec une dette à 100% taux fixe, la commune reste à l'abri du contexte actuel de hausse de taux pour ses emprunts existants. Aucun partenaire bancaire actuel de la ville ne détient plus de 60% du portefeuille. Cela témoigne que pour les financements futurs, la ville n'aura pas de refus lié à la division du risque.

IV. Eléments de prospective et orientations budgétaires

1. Analyses des CA de 2019 à 2022 en fonctionnement

1.1 Recettes de fonctionnement

La recherche de nouvelles recettes et la gestion rigoureuse des finances de la Ville en 2022 a permis de dépasser les prévisions budgétaires du budget primitif.

Recettes prévues au BP 2022 : 14,6 M€, Pré CA 2022 : 15,615 M€ (hors excédent) soit un excédent de plus de 1M€ par rapport au BP 2022.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
002 EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	3 362 001,78 €	533 148,45 €	1 759 385,30 €	2 930 152,86 €
013 ATTÉNUATIONS DE CHARGES	276 987,70 €	218 880,49 €	149 379,32 €	73 183,08 €
042 OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	12 336,00 €		22 749,20 €	172 408,88 €
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS PRESTATIONS	1 315 794,77 €	929 820,89 €	1 040 903,46 €	1 622 179,64 €
73 IMPÔTS ET TAXES	10 090 536,39 €	10 258 192,01 €	12 771 469,83 €	11 136 072,34 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 739 297,52 €	1 789 354,17 €	1 591 675,39 €	1 704 046,33 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	155 314,66 €	129 525,20 €	319 421,06 €	232 800,65 €
76 PRODUITS FINANCIERS	2,10 €	1,75 €	1,68 €	2,10 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	190 232,85 €	128 514,25 €	214 460,12 €	117 035,85 €
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		583 727,00 €	1 167 454,00 €	437 544,00 €
Total Recettes	17 142 503,77 €	14 571 164,21 €	19 036 899,36 €	18 425 425,73 €
Total Recettes sans excédents	13 780 501,99 €	14 038 015,76 €	17 277 514,06 €	15 495 272,87 €

1.2 Dépenses de fonctionnement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	2 832 054,67 €	2 947 892,62 €	3 124 835,36 €	3 003 312,22 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	7 156 469,27 €	7 300 531,69 €	7 821 320,10 €	8 006 786,94 €
014 ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	925 687,73 €	954 231,16 €	2 730 886,00 €	1 001 138,44 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
042 OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	500 456,58 €	506 675,64 €	632 406,48 €	800 689,29 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	690 504,75 €	684 210,33 €	713 069,40 €	684 881,84 €
66 CHARGES FINANCIÈRES	151 424,79 €	127 169,96 €	113 400,64 €	131 996,51 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	585,00 €	72 793,36 €	22 207,48 €	34 310,77 €
68 DOTATION PROVISIONS SEMI-BUDGÉTAIRES			437 544,00 €	16 500,00 €
Total dépenses	12 257 182,79 €	12 593 504,76 €	15 595 669,46 €	13 679 616,01 €

1.3 Effets de la crise énergétique et de l'inflation sur les frais de fonctionnement

+43 k€ d'augmentation des prestations de services, + 68 k€ en consommation d'eau, + 190 k€ en électricité, + 38 k€ en consommation de carburants.

Soit un total de + 340 k€ de frais supplémentaires !

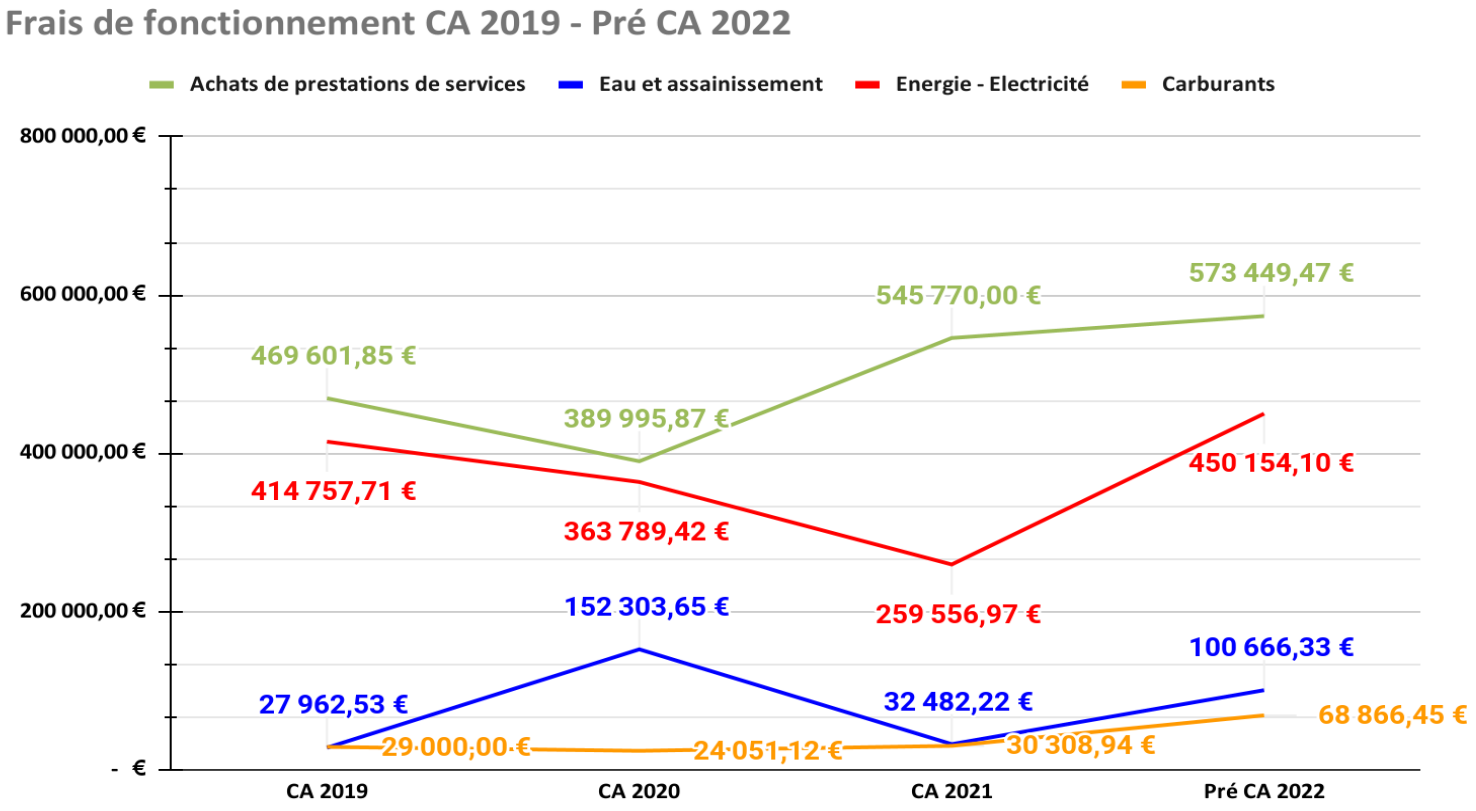

1.4 Mesures budgétaires compensatoires et évolution des dépenses de fonctionnement

Montée en compétences des agents pour éviter de faire intervenir des intervenants extérieurs: achat de matériel (nacelle, pelleteuse) pour éviter les locations, création d'un service mobilité, calorifugeage des installations, installations de panneaux photovoltaïques, passage aux LED de l'éclairage, programme de rénovation thermique (isolation), création d'un service entretien et nettoyage. Cette internalisation génère une augmentation de la masse salariale, une augmentation d'entretien du matériel et d'investissements dans du matériel dédié.

Montant des économies réalisées malgré l'inflation plus de 38 k€

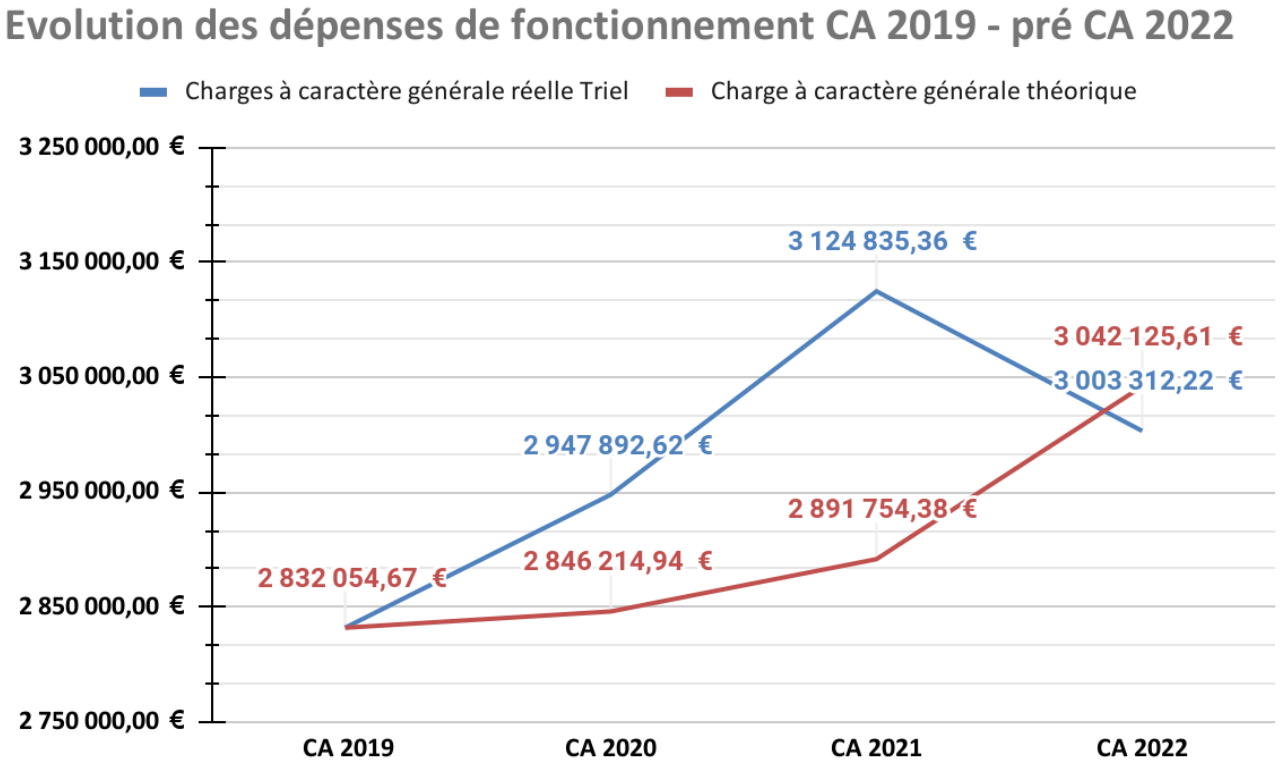

En suivant l'évolution de l'inflation entre 2019 et 2022 (source INSEE), les dépenses de fonctionnement auraient dû être de :

Charges à caractère général 2019 :	2 832 054,67 €		Evolution à l'inflation	**Charges à caractère général réelles Triel-sur-Seine**	**Ecart**
		inflation			
2019			2 832 054,67 €	2 832 054,67 €	0,00 €
2020		0,5%	2 846 214,94 €	2 947 892,62 €	101 677,68 €
2021		1,6%	2 891 754,38 €	3 124 835,36 €	233 080,98 €
2022		5,2%	3 042 125,61 €	3 003 312,22 €	-38 813,39 €

Soit une économie de plus de 38 k€ sur les frais de fonctionnement entre 2019 et 2022

1.5 Etude du contre coût des mesures compensatoires sur les charges de personnel

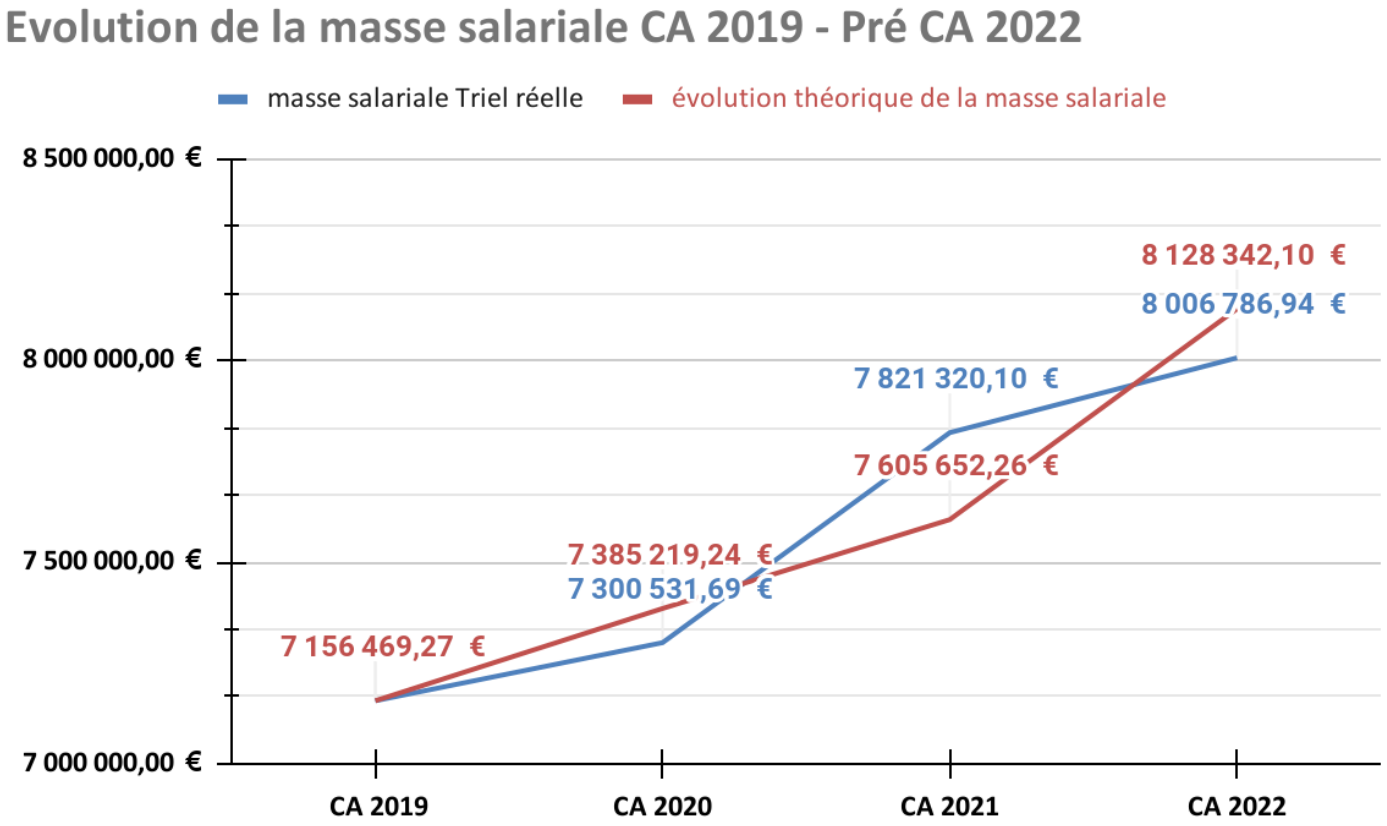

Les augmentations régulières du SMIC et le GVT depuis 2019, la masse salariale aurait dû être de 8, 128 M€ contre 8, 006 M€ soit une économie de plus de 121 k€. Malgré cette économie, le service aux administrés s'est élargi :

un service de police comprenant 10 agents, un service transport de 2 agents, un service entretien et nettoyage comprenant 2 agents.

Récapitulatif de l'évolution de la masse salariale depuis 2019

Masse salariale 2019 :	7 156 469,27 €	cumul		**Masse salariale réelle**	**Ecart**
	Valeur SMIC	SMIC + GVT + indice	Evolution au SMIC	**Triel-sur-Seine**	
2019	*1 521,22 €*		7 156 469,27 €	7 156 469,27 €	0,00 €
2020	*1 539,42 €*	3,20%	7 385 219,24 €	7 300 531,69 €	-84 687,55 €
2021	*1 554,58 €*	2,98%	7 605 652,26 €	7 821 320,10 €	215 667,84 €
2022	*1 603,12 €*	6,87%	**8 128 342,10 €**	**8 006 797,00 €**	**-121 545,10 €**

Soit une économie de plus de 121 k€ sur la masse salariale entre 2019 et 2022

1.6 Evolution de l'épargne brute de 2019 à 2022 et conclusions

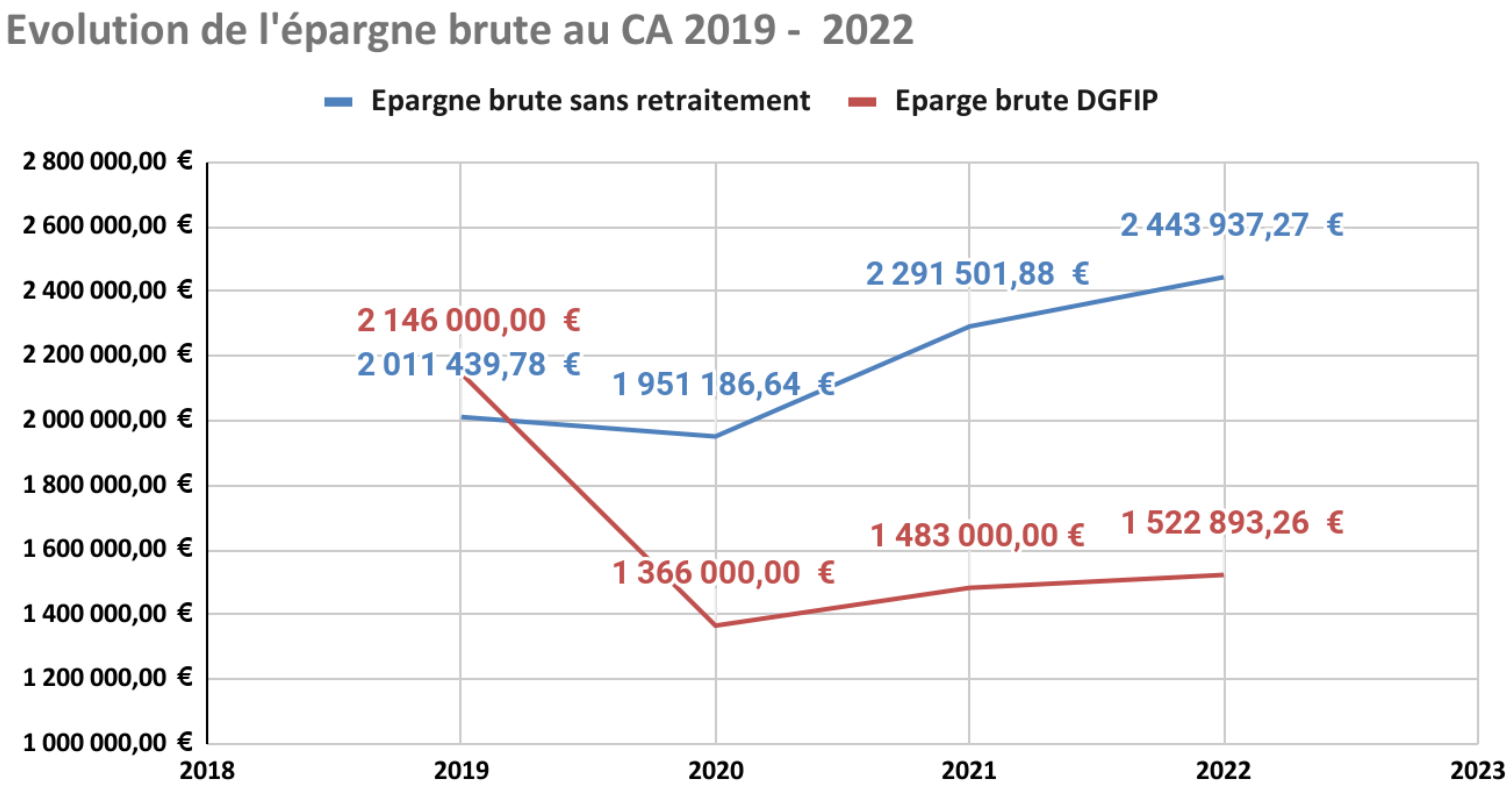

2. Analyses des CA de 2019 à 2022 en investissement

2.1 Recettes d'investissement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
001 EXCÉDENT OU DÉFICIT REPORTÉ INVESTISSEMENT			1 379 776,31 €	
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
040 OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	500 456,58 €	506 675,64 €	632 406,48 €	800 689,29 €
041 OPE. PATRIMONIALES	104 310,02 €			582 852,24 €
10 DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES (HORS 1068)	133 985,67 €	483 737,14 €	641 697,40 €	707 244,55 €
1068 EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ	482 668,23 €	4 352 172,53 €	220 790,84 €	511 077,04 €
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	680 000,00 €	537 128,00 €	1 381 288,53 €	1 477 977,92 €
16 EMPRUNT ET DETTES ASSIMILÉS	800 000,00 €	3 000 000,00 €	2 800 000,00 €	2 000 000,01 €
165 DÉPÔT ET CAUTIONNEMENT REÇUS	156,00 €	3 373,60 €	306,00 €	431,70 €
166 REFINANCEMENT DE DETTE				1 709 498,17 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES			6 000,00 €	
024 PRODUIT DE CESSIONS		139 560,00 €		
4542 OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS		139 560,00 €		9 840,00 €
Total Recettes	2 701 576,50 €	9 022 646,91 €	7 062 265,56 €	7 799 610,92 €
Total Recettes sans excédent	2 701 576,50 €	9 022 646,91 €	5 682 489,25 €	7 799 610,92 €

2.2 Dépenses d'investissement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
001 EXCÉDENT OU DÉFICIT REPORTÉ INVESTISSEMENT	774 973,21 €	2 921 044,10 €		556 619,35 €
040 OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	12 336,00 €		22 749,20 €	172 408,88 €
041 OPÉ. PATRIMONIALES	104 310,02 €			582 852,24 €
10 APPORTS, DOTATIONS ET RÉSERVES	2 328,97 €	1 704,99 €		72 797,24 €
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS			560 000,00 €	- €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	439 158,58 €	463 379,47 €	620 999,61 €	720 447,75 €
165 DÉPOTS ET CAUTIONNEMENT VERSÉS			104,00 €	95,23 €
166 REFINANCEMENT DE DETTE				1 709 498,17 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	244 664,62 €	208 168,64 €	389 817,70 €	607 018,82 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES	190 000,00 €		375 256,16 €	699 022,52 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 854 849,20 €	3 909 149,92 €	5 523 335,29 €	5 148 112,62 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS			86 580,67 €	1 840,68 €
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			40 042,28 €	20 091,20 €
4541 OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS		139 560,00 €		9 840,00 €
Total dépenses	5 622 620,60 €	7 643 007,12 €	7 618 884,91 €	10 300 644,70 €

2.3 Bilan des recettes de la section d'investissement

La recherche active de subventions à permis d'obtenir 1, 477 M€ de recettes en 2022 pour un budget prévisionnel à hauteur de 1, 209 M€, soit 269 k€ de plus que prévu. Les dotations au budget primitif étaient estimées à hauteur de 750 k€, le réalisé est à hauteur de 707 k€, soit une différence de 43k€ suite à l'impossibilité de rattacher certaines études.

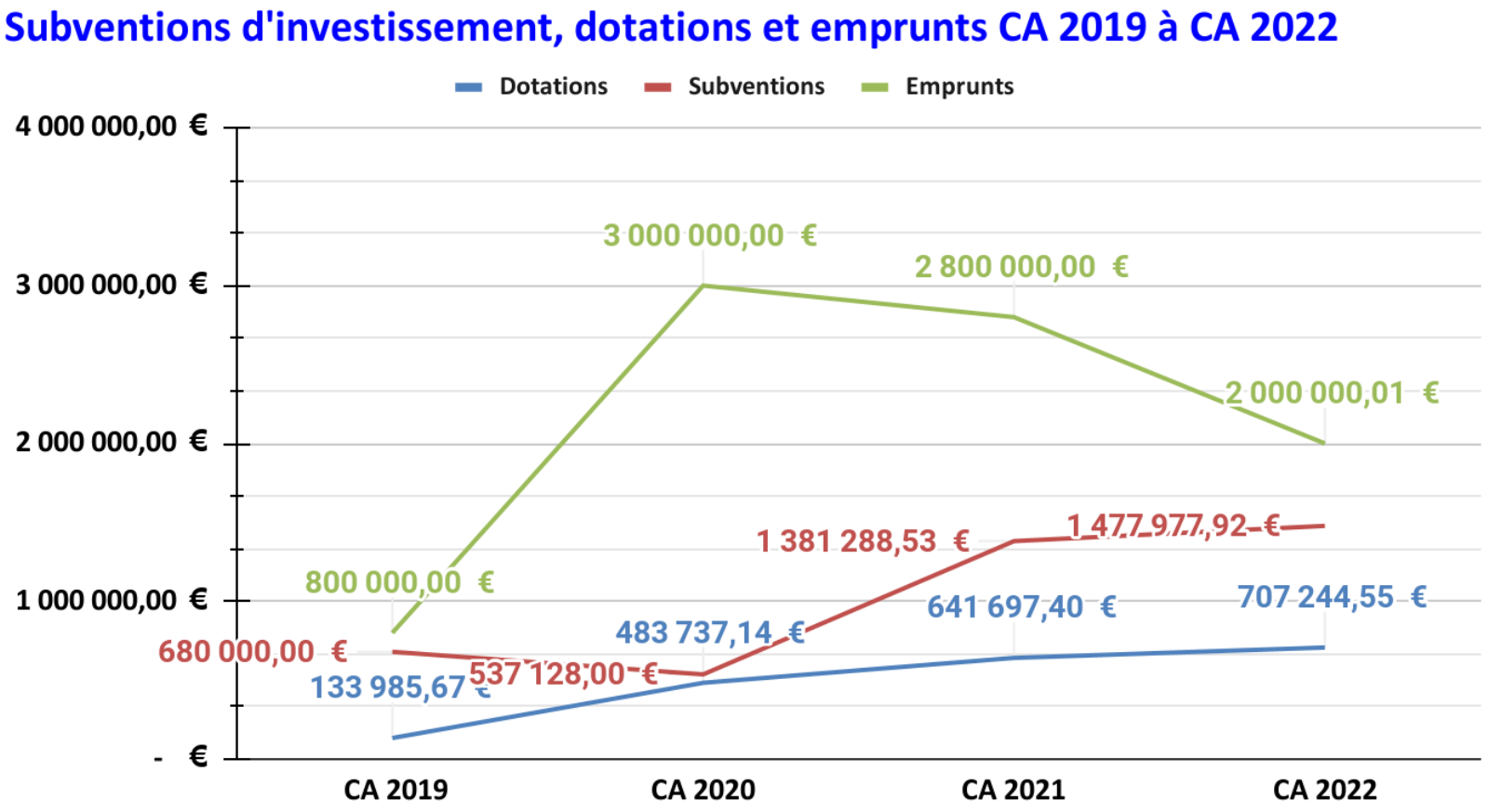

2.4 Bilan des dépenses de la section d'investissement

Les dépenses d'investissements ont été plus importantes que prévues à cause de l'augmentation importante des coûts de construction, certains projets ont dû être délayés.

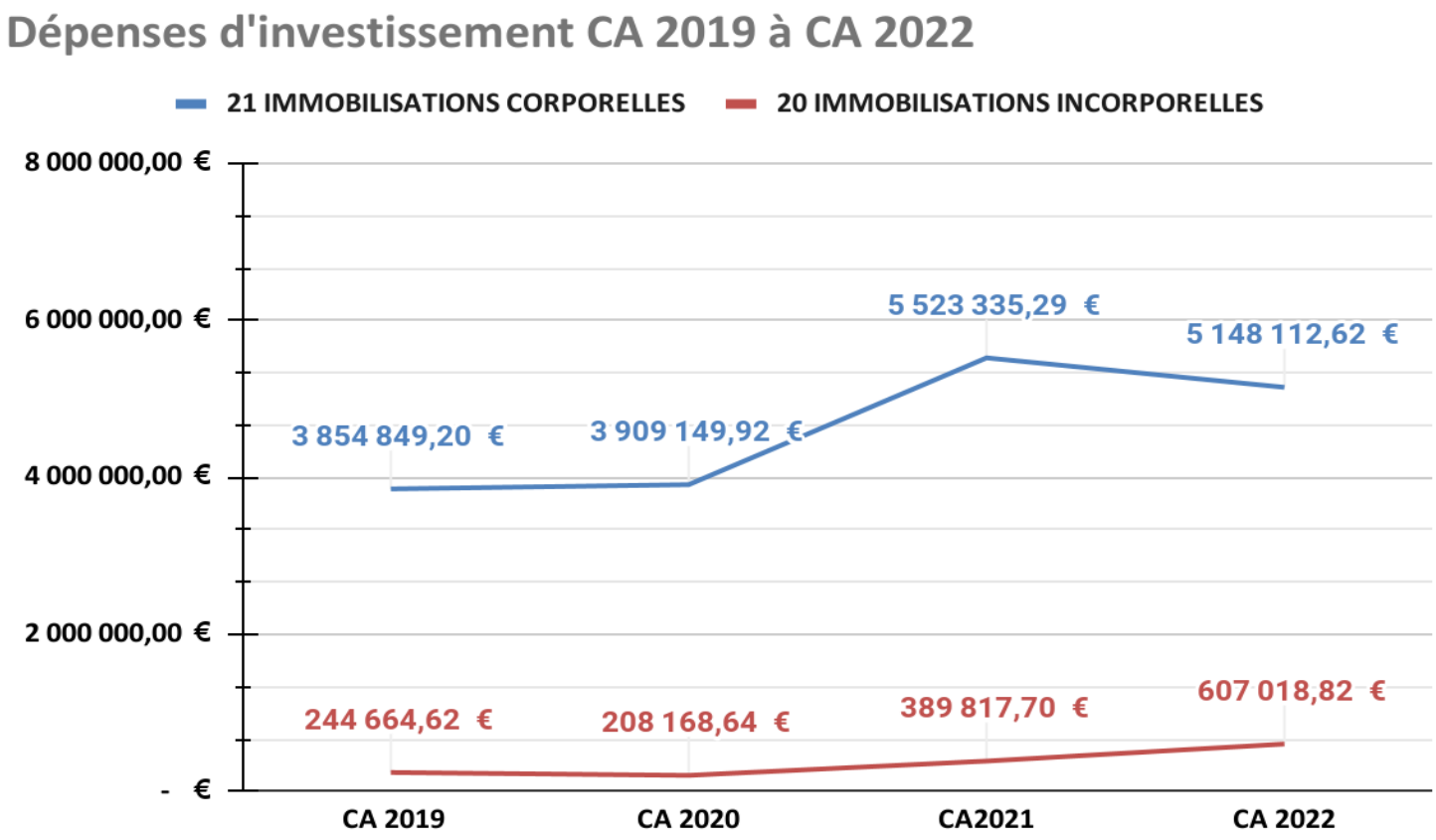

3. Prévisions budgétaires 2023

3.1 Prévisions budgétaires en fonctionnement 2023

3.1.1 Dotation globale de fonctionnement 2023

Les produits issus des prestations de services sont estimés pour l'exercice 2023 à à 1, 629 M€, un montant en augmentation par rapport aux recettes encaissées en 2022 qui étaient de 1, 040 M€.

Cette hausse est dûe au travail réalisé par le service sur le suivi des impayés, l'augmentation des services scolaires en 2022.

Les droits de mutation restent très dynamiques malgré l'inflation. La commune a perçu au titre de l'exercice 2022 environ 978 k€.
Le principe de prudence dans le cadre des prévisions des droits de mutation nous amène pour l'exercice 2023 à budgéter 800 k€.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est la dotation la plus importante versée par l'État aux collectivités locales. Après une baisse significative depuis 2014, la DGF devrait augmenter en 2023 à hauteur de 580 k€.

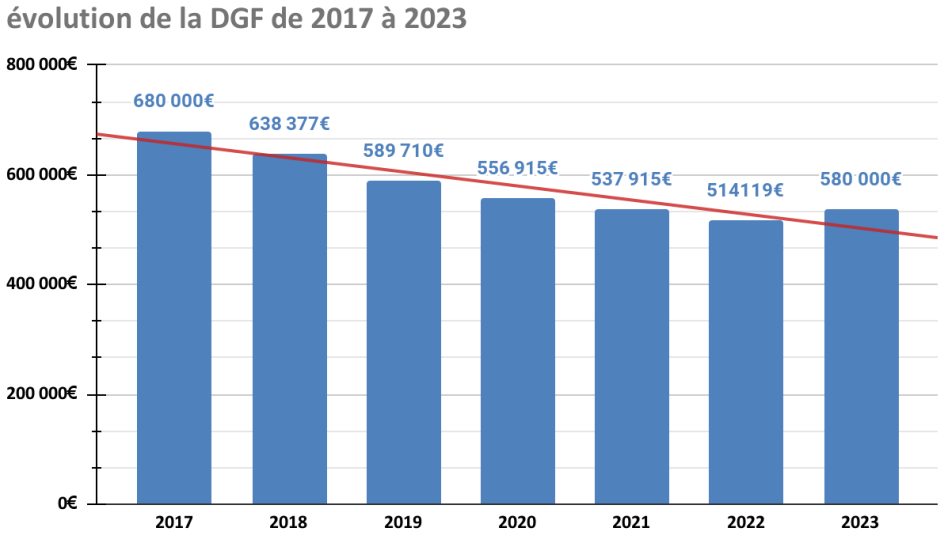

3.1.2 Analyse des recettes de fonctionnement :

- Optimisation de la gestion du foncier et des droits d'occupation du domaine public.

La bonne gestion du patrimoine nous amène à budgéter 303 k€ de recettes pour 2023 (232 k€ au CA provisoire 2022).

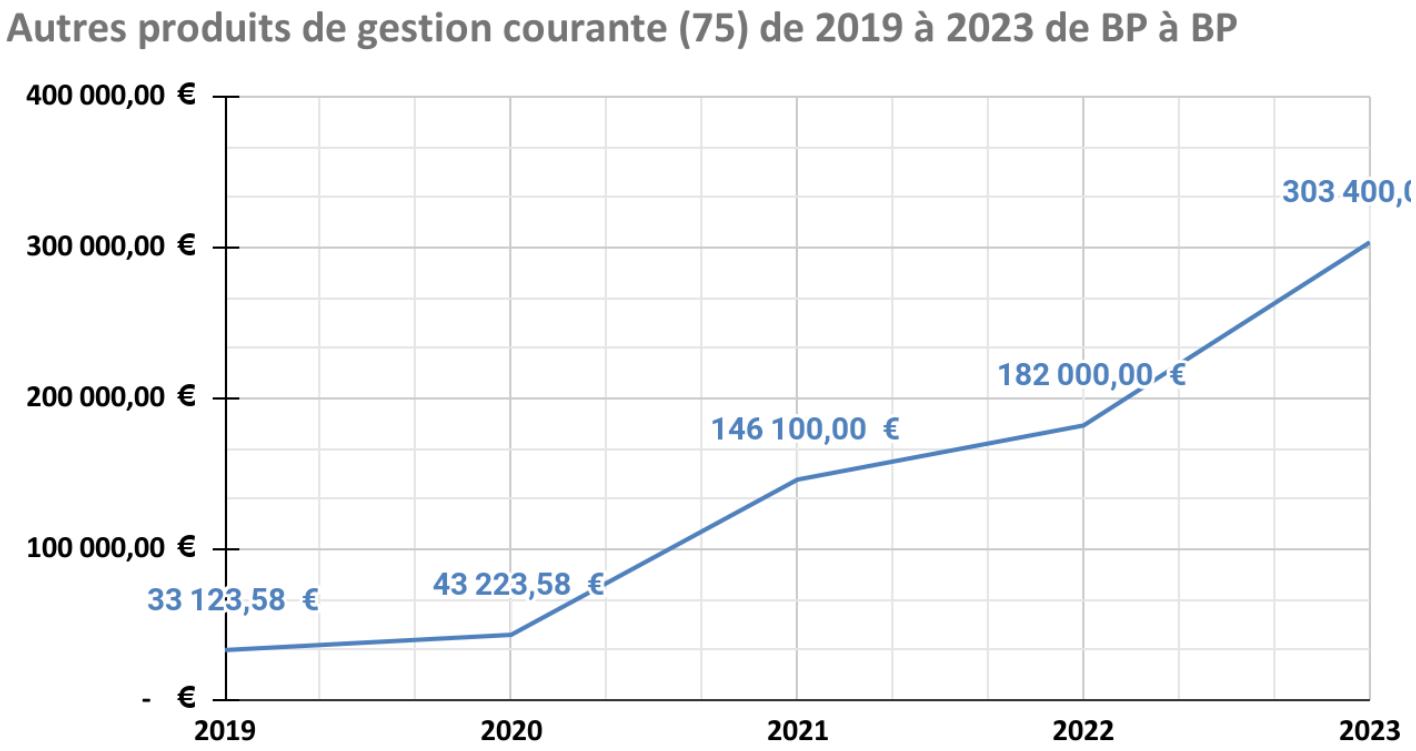

Revalorisation des valeurs locatives :

3.1.3 Révision des valeurs locatives pour 2023

Les valeurs locatives cadastrales qui servent de base au calcul des impôts locaux sont revalorisées chaque année par l'Etat, au 1er janvier, dans la même proportion que la hausse des prix à la consommation constatée l'année précédente. Or, ces derniers ont augmenté de près de 7 % en 2022, ce qui va entraîner une revalorisation équivalente des valeurs locatives au 1er janvier 2023. Mécaniquement, tous les propriétaires verront donc leur taxe foncière augmenter de 7,1% l'an prochain.

Cette hausse devrait augmenter les recettes de fonctionnement de la mairie à hauteur de **500 k€** par an.

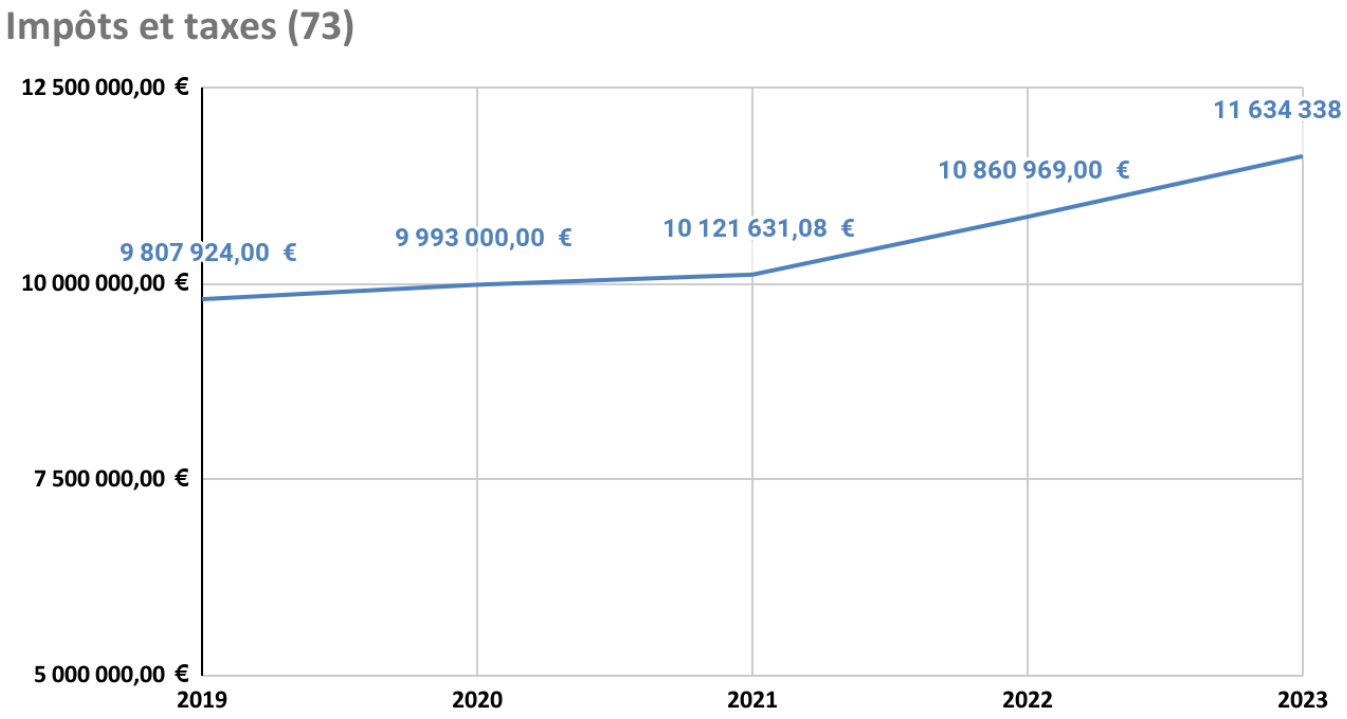

3.1.4 Optimisation des recettes de fonctionnement pour 2023

L'équipe municipale optimise depuis 2020 ses recettes de fonctionnement :

- Augmentation du montant des travaux en régie
- Création d'un parc locatif de commerces
- Développement du parc de logement locatif communal
- Vente des produits (buvette municipale)

Produits services, domaine et ventes (70) de BP à BP

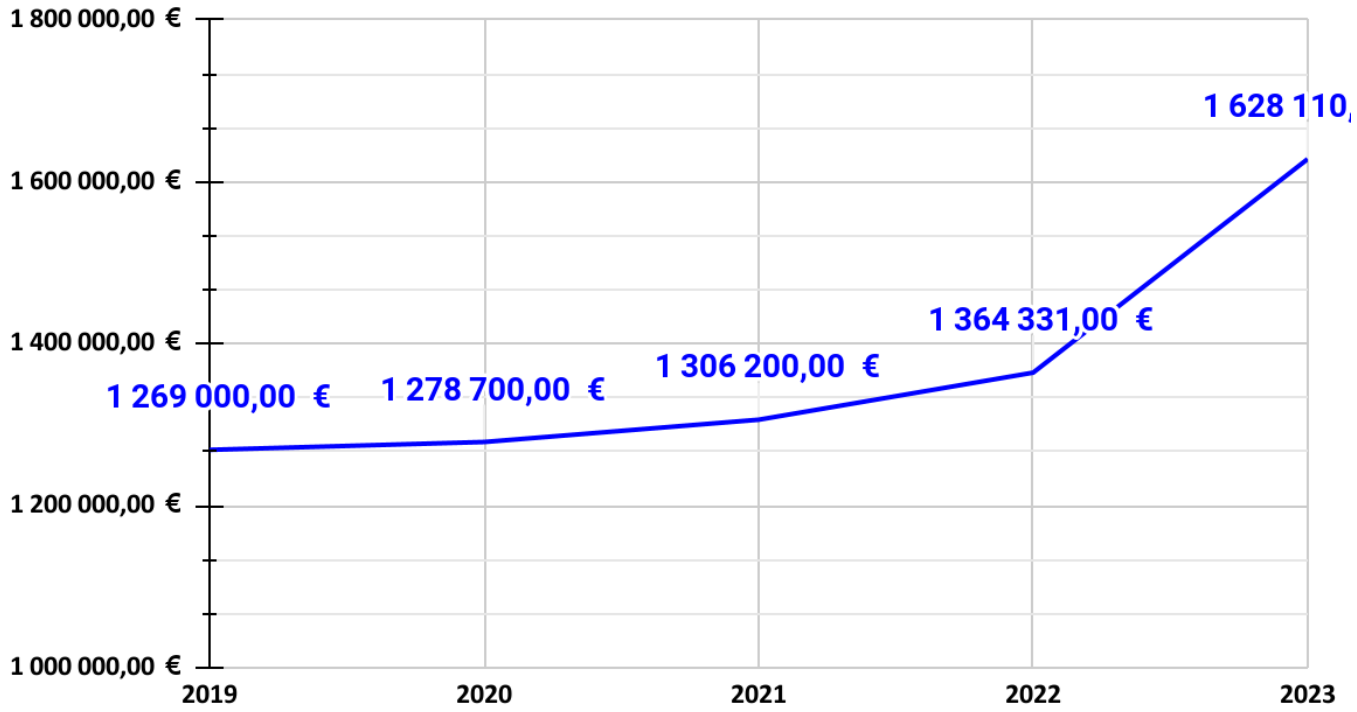

3.1.5 Bilan des recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement de BP à BP (hors DM)					
	2019	2020	2021	2022	2023
Atténuation de charges (013)	148 000,00 €	214 114,68 €	112 000,00 €	112 000,00 €	112 000,00 €
Produits services, domaine et ventes (70)	1 269 000,00 €	1 278 700,00 €	1 306 200,00 €	1 364 331,00 €	1 628 110,00 €
Impôts et taxes, fiscalité locale (73 et 731)	9 807 924,00 €	9 993 000,00 €	10 121 631,08 €	10 860 969,00 €	11 634 338,00 €
dotations et participations (74)	1 659 146,00 €	1 651 740,00 €	1 613 886,00 €	1 543 807,00 €	1 609 926,00 €
Autres produits de gestion courante (75)	33 123,58 €	43 223,58 €	146 100,00 €	182 000,00 €	303 400,00 €
Autres produits (76-77-78)	- €	- €	1 167 454,00 €	437 546,00 €	20 003,00 €
Opérations d'ordres (042)				100 000,00 €	100 228,00 €
Excédent de fonctionnement (002)	3 362 001,78 €	547 422,60 €	1 756 868,61 €	2 930 152,86 €	1 991 970,75 €
Total recettes de fonctionnement	**16 279 195,36 €**	**13 728 200,86 €**	**16 224 139,69 €**	**17 530 805,86 €**	**17 399 975,75 €**

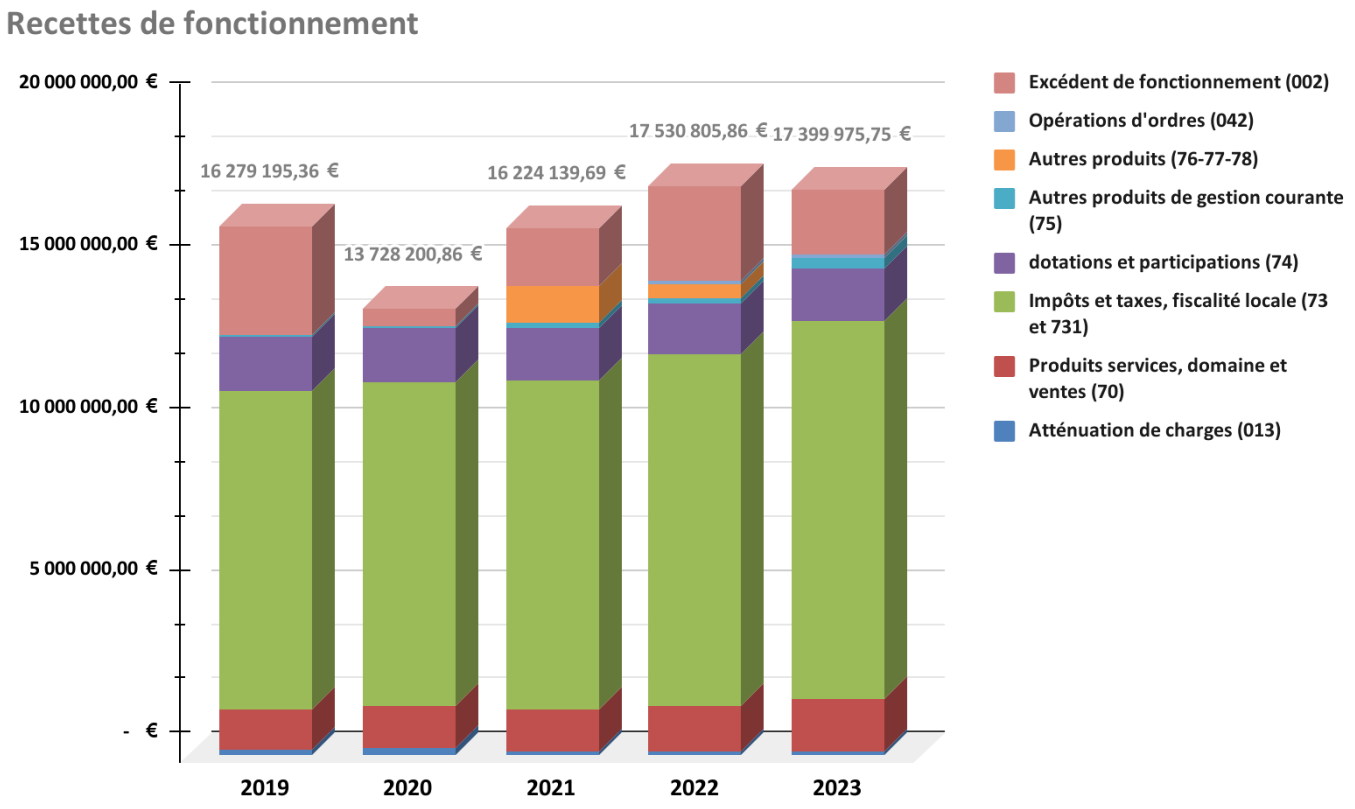

Depuis 2020, l'important travail d'optimisation permet de garder des recettes de fonctionnement élevées, estimées pour 2023 à hauteur de 15, 3 M€

3.2 Prévisions budgétaires des dépenses de fonctionnement pour 2023 :

3.2.1 Prévisions des charges de personnel pour 2023

Les charges de personnel pour 2022 étaient de 8 006 786,94 € dont environ 200 k€ d'heures supplémentaires.
Les charges de personnel pour 2023 devraient augmenter à hauteur de : 8, 4 M€.

Les facteurs d'évolution des charges de personnel :

- L'effet GVT (Glissement Vieillissement Technicité) : changement de grade, d'échelon, titularisation.
- La hausse du minimum de traitement au niveau du SMIC suivant l'inflation

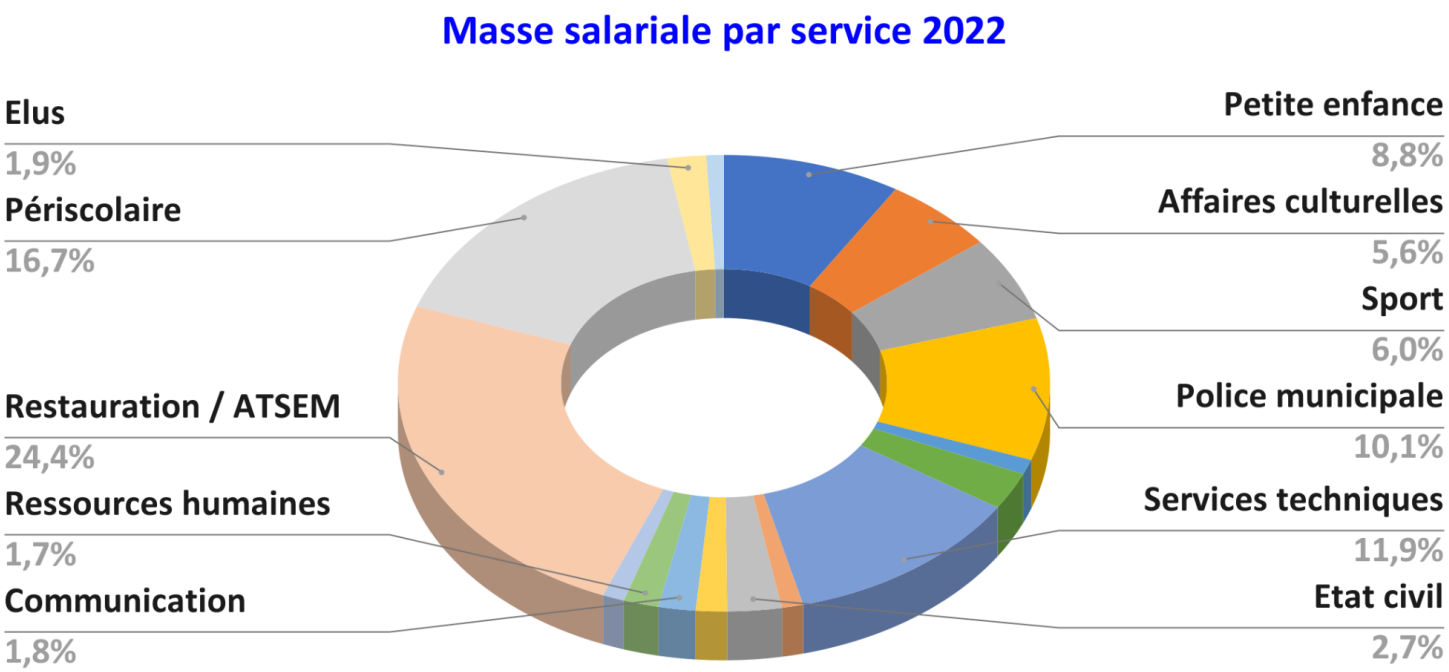

3.2.2 Prévisions budgétaires pour les charges à caractère générale

Les charges à caractère générales pour 2022 étaient de 3, 003 M€ au Pré CA.

Les facteurs d'évolution des charges à caractère générale sont :

- L'augmentation du coût des matières premières.
- L'optimisation des dépenses courantes de fonctionnement.
- La suppression des frais de transport collectif (bus scolaire).
- La montée en compétence des agents pour limiter l'appel aux entreprises extérieures et réaliser les travaux en régie.

- La réduction des dépenses de fonctionnement par l'installation de panneaux photovoltaïques, le remplacement de matériel énergivore et divers travaux d'isolation.

3.2.3 Les autres charges, subventions aux associations, CCAS et attributions de compensations

- Les subventions aux associations augmentent et la subvention au CCAS reste identique à 2022.
- Le montant des attributions de compensation sera à hauteur de 900 k€ pour 2023.

3.2.4 Bilan de la section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement seront arrêtées aux alentours de 13, 8 M€.

Dépenses de fonctionnement de BP à BP (hors DM)					
	2019	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
Charges à caractère général (011)	2 950 437,96 €	3 169 555,25 €	3 414 912,00 €	3 244 403,68 €	3 394 057,30 €
Frais de personnel (012)	7 310 938,00 €	7 357 939,00 €	7 938 650,00 €	7 938 650,00 €	8 407 137,00 €
Autres charges courantes (014)	1 037 000,00 €	862 000,00 €	832 000,00 €	2 117 283,44 €	922 000,00 €
Subventions et participations (65)	807 402,00 €	877 669,00 €	793 632,00 €	717 511,07 €	750 211,00 €
Charges financières (66)	152 345,00 €	128 775,77 €	117 731,08 €	122 460,94 €	179 500,00 €
Charges exceptionnelles (67)	17 000,00 €	44 000,00 €	78 500,00 €	71 300,00 €	30 000,00 €
Dotations provisions (68)	583 727,00 €			16 500,00 €	142 850,00 €
Virement à la section d'investissement (023)	2 935 526,19 €	771 419,27 €	2 486 047,55 €	2 582 696,73 €	2 684 698,85 €
Opérations d'ordre (042)	484 819,64 €	516 842,57 €	562 667,06 €	720 000,00 €	895 787,00 €
Total dépenses de fonctionnement	**16 279 195,79 €**	**13 728 200,86 €**	**16 224 139,69 €**	**17 530 805,86 €**	**17 399 975,75 €**

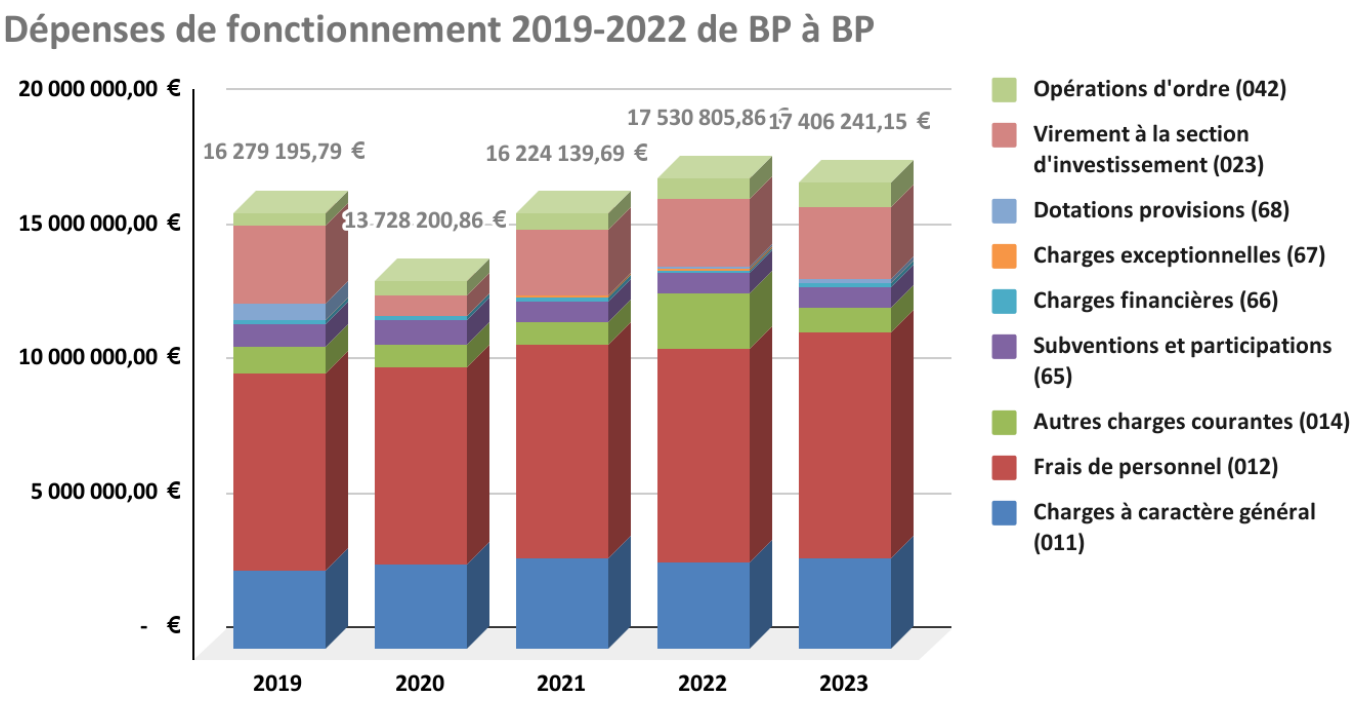

3.2.5 Evolution de l'épargne brute

La stabilisation des charges de personnel et la diminution importante des frais de fonctionnement, associée à la dynamique d'optimisation des recettes permet de dégager une épargne proche de 1, 6 M€ en 2023.

évolution de l'épargne brute de BP à BP (hors DM)					
	2019	2020	2021	2022	2023
dépenses de fonctionnement	12 858 849,96 €	12 439 939,02 €	13 175 425,08 €	14 228 109,13 €	13 825 755,30 €
Recettes de fonctionnement	12 917 193,58 €	13 180 778,26 €	14 467 271,08 €	14 500 653,00 €	15 307 777,00 €
Epargne	**58 343,62 €**	**740 839,24 €**	**1 291 846,00 €**	**272 543,87 €**	**1 482 021,70 €**

évolution de l'épargne brute de 2019 à 2023 de BP à BP

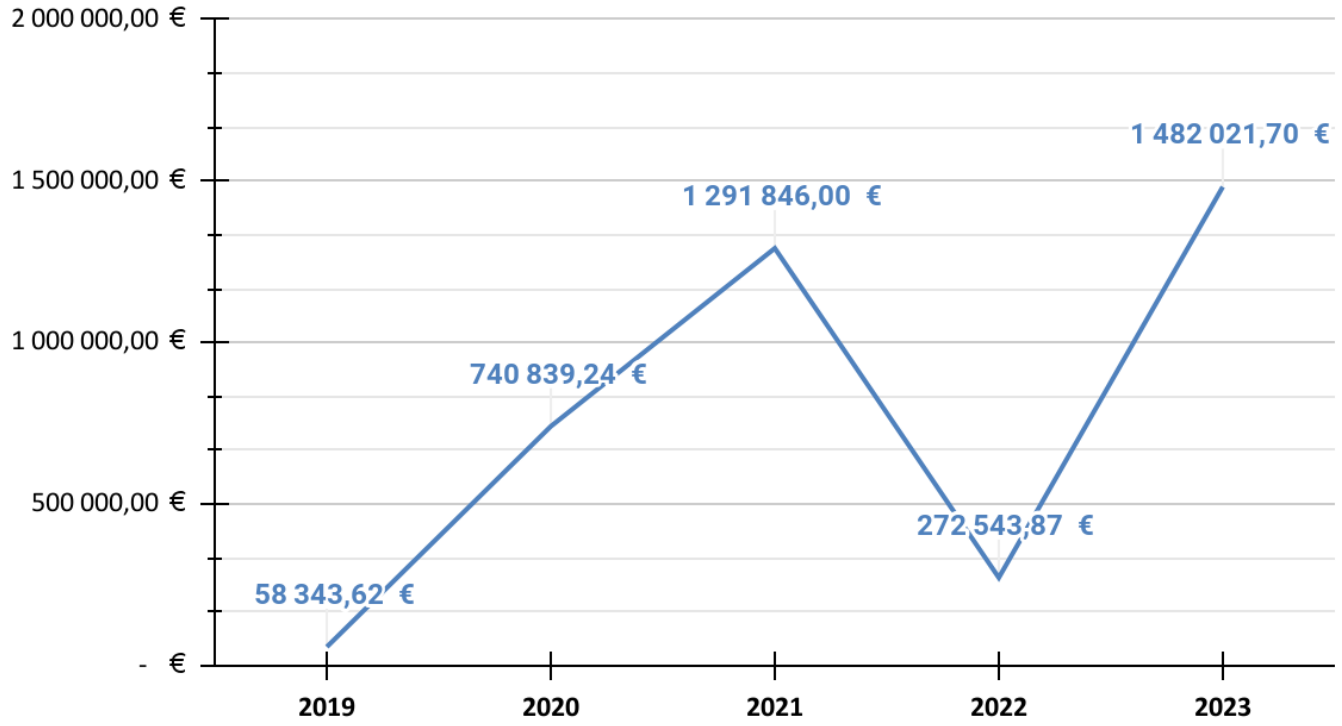

Evolution de l'épargne brute au CA 2019 - 2022

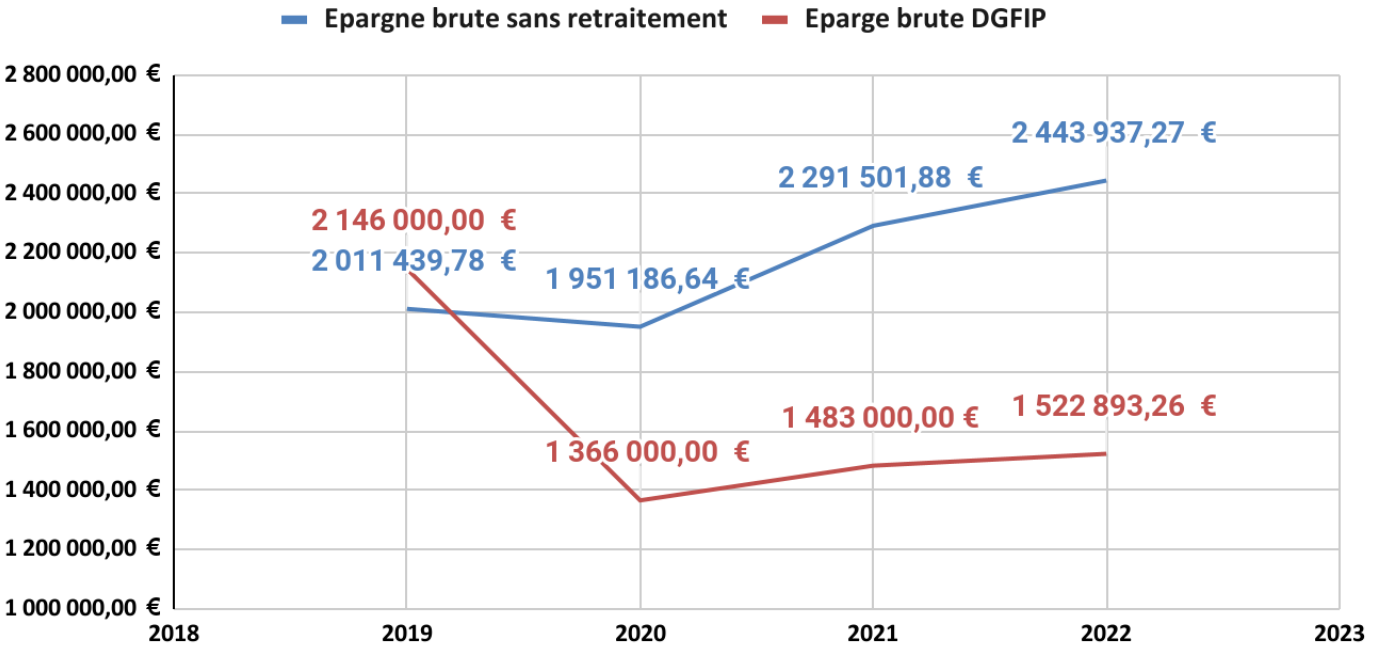

Conclusion :

L'optimisation des recettes de fonctionnement, la revalorisation des valeurs locatives, la réduction des frais de fonctionnement, le maintien du coût des frais de personnel permettent de poursuivre la progression déjà engagée l'année dernière et de garantir la stabilité financière de la Ville, l'équipe municipale doit poursuivre l'optimisation des recettes et la maîtrise des dépenses pour contrebalancer l'inflation.

Le montant de l'épargne brute est satisfaisant pour 2023.

Compte tenu des résultats de l'année 2022 et des prévisions 2023, il n'y aura pas d'augmentation du taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

3.4 Les dépenses d'investissement 2023

Les dépenses d'investissement regroupent les grands projets et les travaux essentiels à la qualité de vie des Triellois :

dépenses d'investissement de BP à BP (hors DM)					
	2019	2020	2021	2022	2023
Immobilisations incorporelles (20)	232 300,00 €	183 881,84 €	522 880,00 €	626 485,80 €	313 296,45 €
subventions d'équipement versées (204)	- €			1 716 945,12 €	450 000,00 €
immobilisation corporelles (21)	6 528 250,81 €	2 258 977,24 €	5 430 534,61 €	5 301 347,81 €	7 181 010,00 €
immobilisation en cours(23)	- €		10 000,00 €	33 000,00 €	- €
Autres (10,27)	2 328,97 €	5 200,00 €	7 000,00 €	15 000,00 €	25 000,00 €
Subvention d'investissement (13)	- €	- €	- €	- €	93 600,00 €
Emprunts (16)	445 100,00 €	464 000,00 €	622 000,00 €	695 200,00 €	891 000,00 €
Opérations d'ordres (040-041)	400 000,00 €	5 200,00 €		100 000,00 €	620 528,00 €
déficit d'investissement (001)	482 667,80 €	2 924 796,23 €	- €	556 619,35 €	2 501 033,78 €
Total dépenses d'investissement	**8 090 647,58 €**	**5 842 055,31 €**	**6 592 414,61 €**	**9 044 598,08 €**	**12 075 468,23 €**
Solde report différence recettes-dépenses		**1 431 128,43 €**	**1 600 430,63 €**		**252 805,19 €**
Total dépenses d'investissement avec report	**8 090 647,58 €**	**7 273 183,74 €**	**8 192 845,24 €**	**9 044 598,08 €**	**12 328 273,42 €**

Répartition des différents investissements pour 2023

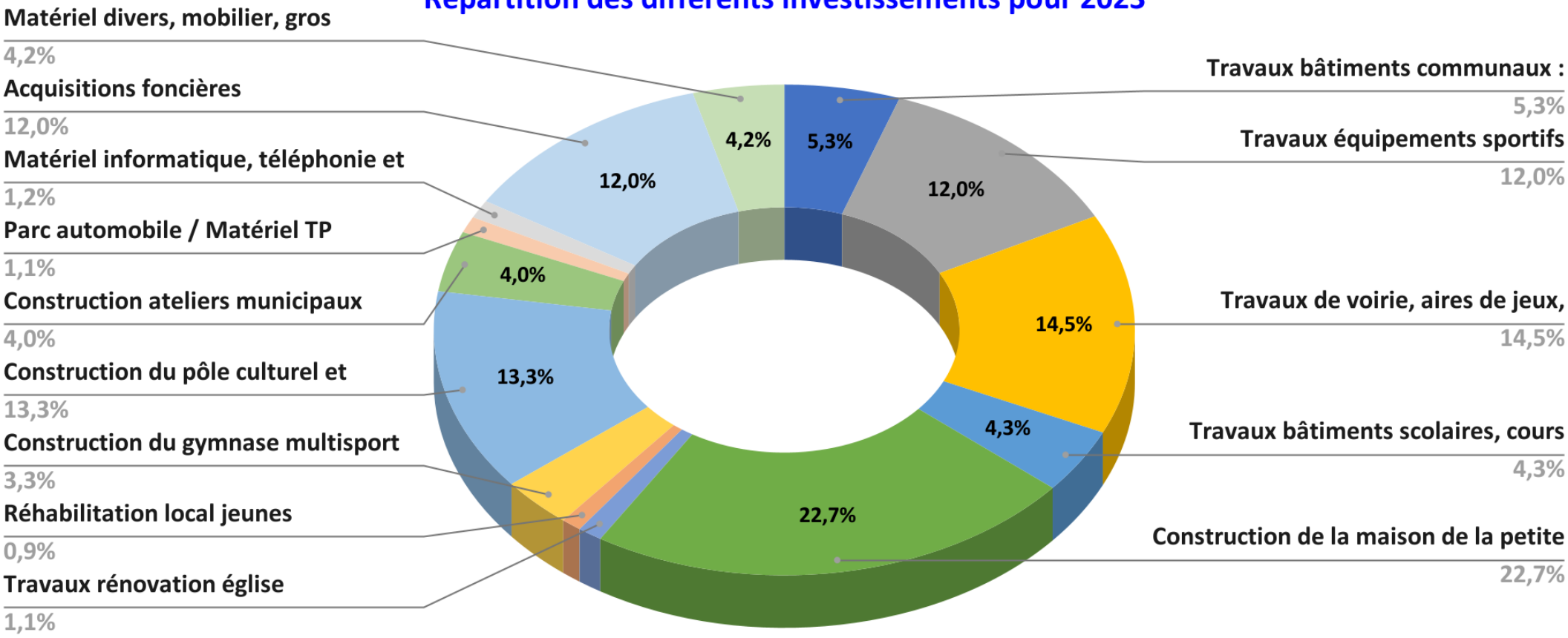

Dépenses d'investissement de BP à BP (hors DM)

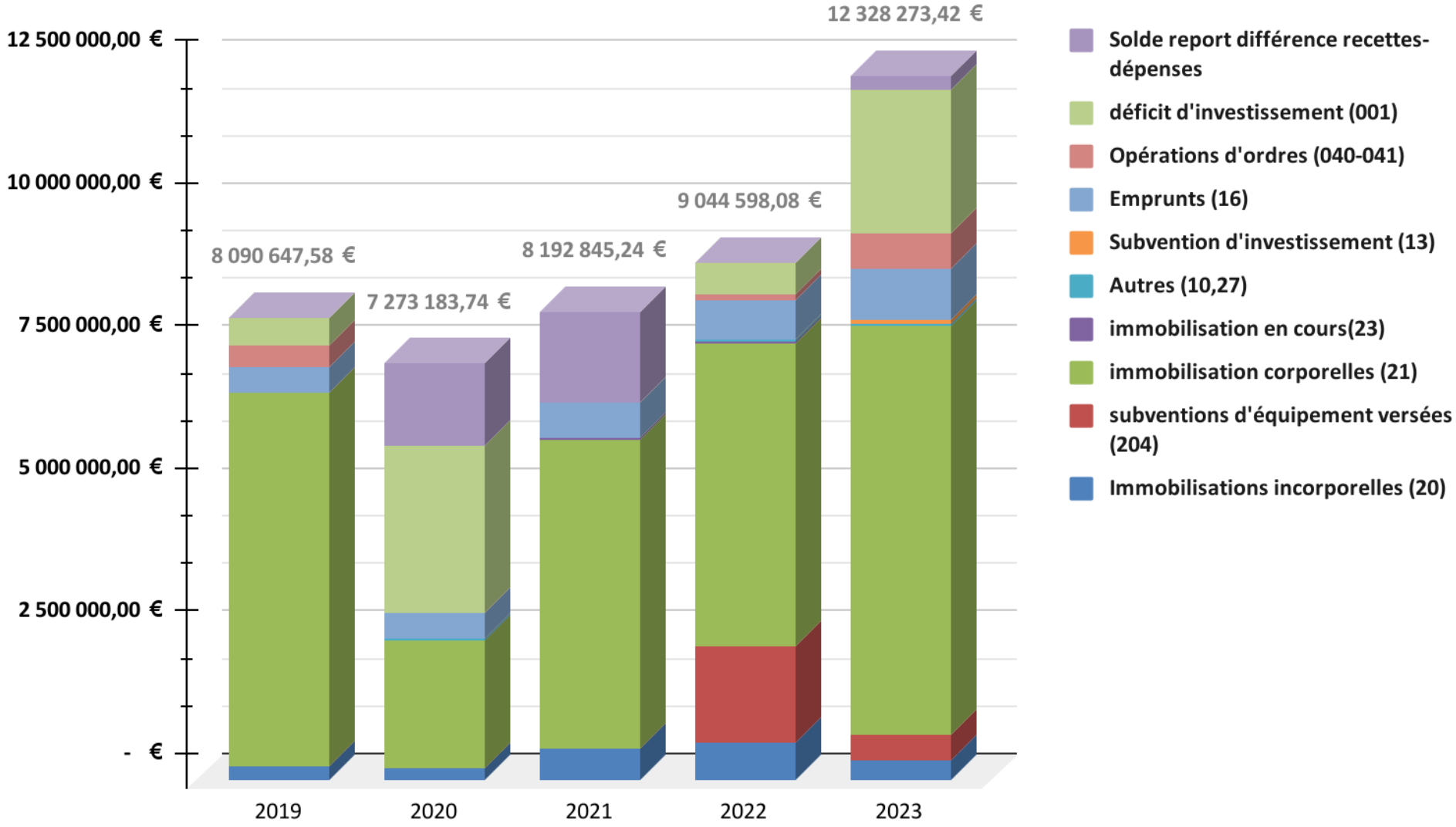

3.5 Les ressources d'investissement 2023 :

Ressources d'investissement de BP à BP (hors DM)					
	2019	2020	2021	2022	2023
Subventions/participations (13)	1 200 000,00 €	- €	112 500,00 €	1 209 282,00 €	1 424 964,00 €
Emprunts et cautionnement (16)	2 000 000,00 €	1 200 000,00 €	2 800 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
dotations (10)	294 328,97 €	351 200,00 €	630 000,00 €	755 000,00 €	762 000,00 €
Excédents de fonctionnement (1068)	482 667,80 €	4 428 721,90 €	220 790,84 €	511 077,04 €	2 753 838,97 €
Dépôts et cautionnements (165)	1 000,00 €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement (021)	2 935 526,19 €	771 419,27 €	2 486 047,55 €	2 582 696,73 €	2 678 433,45 €
Excédents d'investissement (001)	- €	- €	1 379 639,79 €		
Opérations d'ordres (040-041)	884 819,64 €	522 042,57 €	562 667,06 €	720 000,00 €	1 416 087,00 €
Autres (reprises/ventes)	- €	- €	- €	1 220 000,00 €	1 291 950,00 €
Total recettes d'investissement	**7 798 342,60 €**	**7 274 383,74 €**	**8 191 645,24 €**	**8 999 055,77 €**	**12 328 273,42 €**
Solde Reports différence (recettes - dépenses)	**292 304,98 €**			**45 542,31 €**	
Total dépenses d'investissement avec reports	**8 090 647,58 €**	**7 274 383,74 €**	**8 191 645,24 €**	**9 044 598,08 €**	**12 328 273,42 €**

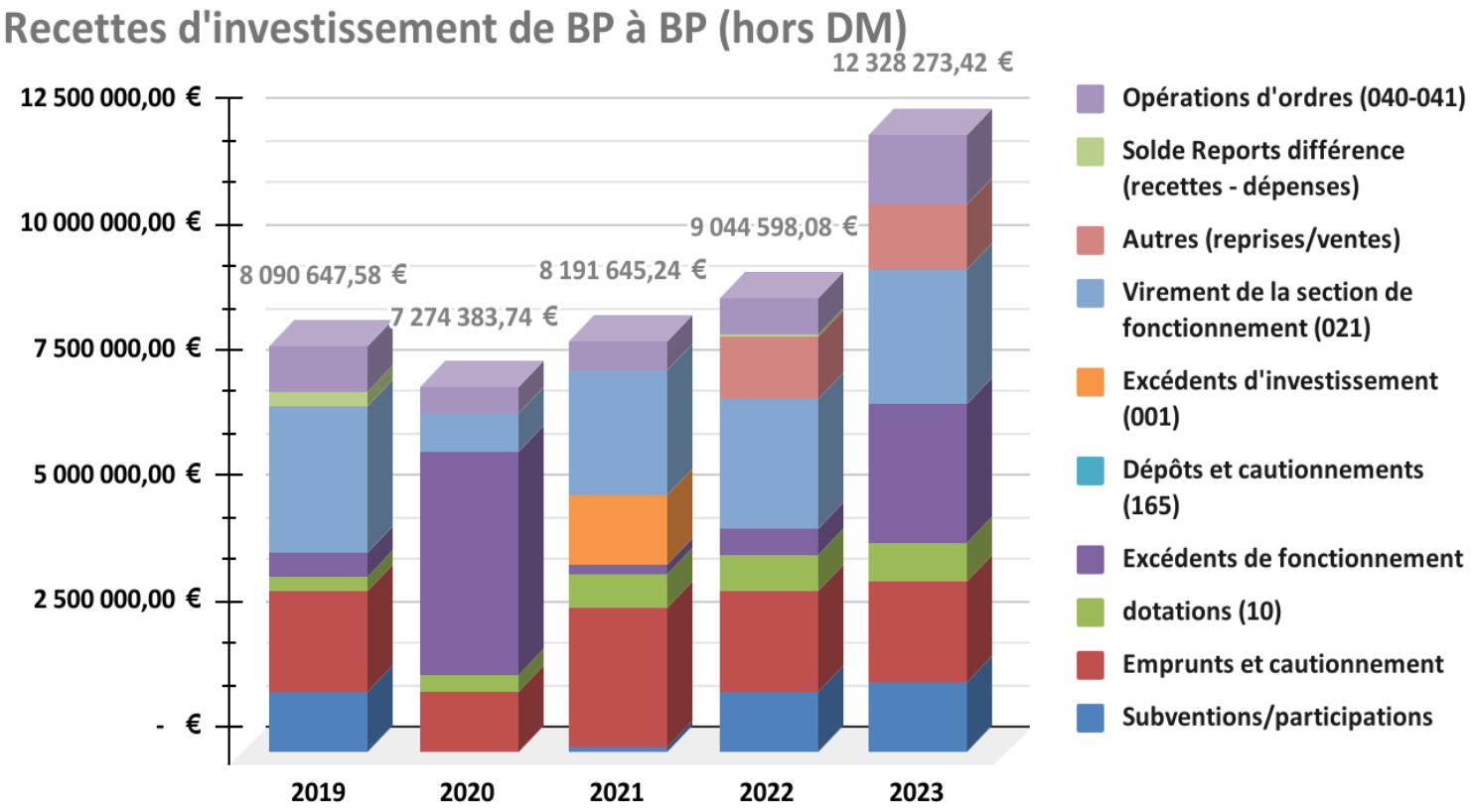

4. Les orientations budgétaires

4.1 L'aide aux jeunes et l'insertion

La Jeunesse restera toujours un des axes majeurs de notre mandat car elle est porteuse d'avenir et le projet de la majorité municipale est de s'inscrire dans cette démarche.

La Maison des jeunes continue de développer ses actions, notamment avec la continuité de la mise en place du BAFA et des chantiers jeunes avec une aide financière pour les jeunes Triellois.

● La nouvelle structure du Parc municipal est en cours de rénovation et permettra l'accueil de jeunes dans le secteur du centre-ville. Elle proposera également un Point info jeunesse avec des permanences de la mission locale, un accès à internet et un espace de travail partagé.

● Elle sera aussi un lieu d'accueil pour des ateliers (CV, lettre de motivation, aide à la scolarité…), des évènements préventifs (débats, expositions, permanence de professionnels…), des animations tous publics (soirée jeux, réunions associatives…).

4.2 La politique sociale et solidaire

En 2023, la politique sociale devra être renforcée aux travers des différentes actions suivantes :

- Renforcer le partenariat déjà existant avec la création de nouvelles permanences (Écrivain public, MDPH, juristes …)
- Travailler en transversalité avec les services tels que le périscolaire pour les impayés et l'urbanisme pour lutter contre l'insalubrité
- Renseigner au mieux le public en lien avec les services concernés (SAS, CAF et autres organismes)
- Augmenter le montant des aides alimentaires et mise en place des bons couches/lait pour les enfants de 1 à 3 ans liée à la crise économique
- Poursuivre la revalorisation des aides facultatives : énergie, formation, soutien scolaire, cantine et aide aux séjours
- Lutter contre les impayés énergie en utilisant le partenariat mis en place avec EDF
- Continuer le travail engagé avec les bailleurs sociaux dans le cadre de l'attribution des logements du parc social et le lien avec le SAS pour prévenir les impayés de loyer
- Maintenir le lien social en faveur des aînés en poursuivant les animations, sorties et le sport santé
- Construire des relations intergénérationnelles en lien avec le service jeunesse
- Élargir les ateliers informatiques (Pass numérique) en partenariat avec le Département pour accompagner le public dans l'inclusion numérique
- Informer des missions du CCAS auprès du public jeune sur les différentes aides afin d'être mieux repéré (aide à la formation, bourse permis)
- Faire mieux connaître les missions sociales du CCAS
- Rester informer sur l'actualité sociale de façon à répondre au mieux aux triellois
- Organiser des rencontres avec les associations caritatives de la ville

4.3 Le scolaire et le périscolaire

Les projets mis en place en 2022 portent sur l'accueil des enfants et l'amélioration de leur cadre d'apprentissage, l'alimentation de qualité comme facteur de santé et l'aménagement des locaux et cours d'école pour lutter contre le dérèglement climatique.

1. Améliorer les conditions d'accueil des enfants

En accord avec les parents d'élèves, les délais de réservation et d'annulation d'activités péri ou extrascolaires ont été diminués de 10 jours à 48h. Pour simplifier les échanges entre les parents et le service scolaire, la saisie a été largement dématérialisée et le sera totalement à la prochaine rentrée scolaire.

Le nombre d'enfants accueillis en structures périscolaire augmente

Effectif d'enfants accueillis en périscolaire				
	Mercredi	**Matin**	**Midi**	**Soir**
Chatelaines	70	15	160	60
René Pion	40	20	110	40
JDF		20	65 mat 130 elem	25 mat 20 elem
Camille Claudel	40 mat 50 elem	20	70 mat 150 elem	30 mat 15 elem
Jules Verne		25	205	30
Hublins		30	240	30
Rémi Barrat	115			
Effectif total	**315**	**130**	**1130**	**250**

L'équipe d'animation et d'encadrement des enfants :

Personnel encadrant pour les activités périscolaire et extrascolaire				
	Mercredi	**Matin**	**Midi**	**Soir**
Animateurs	28	17	33	23
ATSEM			18	
AESH			4	

Responsables	4	6	6	6
Adjoints	2			

De nombreux événements se déroulent avec les animateurs dans les écoles :

- Participation aux kermesses et aux fêtes des écoles.
- Manifestation avec les parents et journées festives sur les accueils de loisirs (rencontres avec les parents autour d'un buffet préparé par les enfants, de jeux, spectacle et exposition…)
- Journées festives réalisées pendant les vacances sur le thème de la semaine avec des jeux dans une ambiance festive et d'échange.
- Rencontres prévues entre les différentes structures afin de préparer les enfants pour la rentrée en découvrant les équipes et les locaux.

Juste avant et pendant les vacances, des animations spécifiques sont proposées :

- «le Village vacances» sur 3 jours en juillet animé par les animateurs des accueils de loisirs et de la jeunesse pour les enfants inscrits au centre.
- « La murder » le 31 octobre pendant les vacances des ateliers sont animés par des animateurs des accueils de loisirs.
- « Les anims font le show » en fin d'année scolaire des représentations sont proposées pour tous les enfants un jour d'école au théâtre Octave Mirbeau. Le spectacle est préparé et réalisé par les animateurs qui souhaitent participer à ce projet.

Nous allons conserver ces animations et améliorer l'accueil dans les structures des enfants aux besoins spécifiques, en poursuivant la prise en charge de la pause méridienne pour les AESH qui le souhaitent.

2. Maintenir une restauration scolaire de qualité

L'alimentation est essentielle pour la santé des enfants. Nous sommes attentifs à la qualité, à la quantité et à l'équilibre des repas servis dans les écoles.

- Un goûter local est mis en place depuis cette année
- Un menu sans viande a été mis en place depuis la rentrée scolaire et rencontre un grand succès auprès des familles.
- Le nouveau marché de restauration portera sur la qualité et la variété des menus, les produits locaux et bio, la diminution des gaspillages alimentaires et des emballages, tout en conservant des tarifs raisonnables pour les familles

3. Lutter contre le dérèglement climatique et favoriser le confort des élèves, des enseignants et de l'ensemble du personnel (ATSEM, agents de restauration, éducateurs…).

- Rénover les écoles et les accueils périscolaires. Pour le confort et la sécurité des enfants, des enseignants et des personnels, les travaux de réhabilitation des locaux, d'isolation des bâtiments, de rénovation des sanitaires et canalisations… se poursuivront
- Végétaliser les cours d'école exposées Sud et sans ombre est une priorité. L'objectif est de travailler sur des projets pragmatiques, simples pour végétaliser le maximum d'écoles d'ici la fin du mandat.
- En concertation avec les parents d'élèves, je proposerai de mettre en place un Pédibus (ou Vélobus) expérimental. Cette mobilité douce permettra de réduire les encombrements autour de l'école, d'améliorer la sécurité et la qualité de l'air, et de permettre aux enfants et aux accompagnateurs bénévoles de faire du sport matin et soir

4.4 Culture et événementiel

Notre objectif est de rendre les pratiques culturelles, au sens large, accessibles au plus grand nombre. Nous comptons pour cela poursuivre le travail de collaboration déjà engagé avec les structures locales : associations, artistes (partenariat avec le collectif Créa'Triel, que nous encourageons à se constituer en association, avec les associations de musique Zyk'Ose et Alex Pardossi Music, etc.), prestataires divers, jeunesse.

Certains micro-événements sont laissés de côté (ciné'Triel), afin de concentrer nos ressources et énergies sur des événements fédérateurs reposant sur la complémentarité entre la Culture et l'Evénementiel. Il s'agit de mettre en place des événements ouverts à tous, qui invitent tous les publics à la découverte, et suscitent de la curiosité chez les jeunes.

Nous souhaitons, par ailleurs, développer les possibilités d'accès à la création artistique et à l'expression de soi, à travers la lecture, les arts graphiques ou la pratique musicale (Nuit de la lecture, scènes ouvertes, expositions artistiques).

Aussi, nous voulons poursuivre et développer les échanges avec les écoles (divers projets sont en cours, proposés par l'Ecole de musique et de danse, et des animations scolaires thématiques par la bibliothèque), ainsi que renforcer les synergies entre les entités Bibliothèque et École de musique, dans le cadre de l'organisation des événements.

Le service Culture-Evénementiel participera à insuffler de la vie à la ville, notamment au nouveau pôle du bord de Seine, à travers les événements récurrents : Nouvel an chinois, Marché de l'art et de la gastronomie, Saint-Patrick, Fête de la musique, Fête nationale, Fête du Flan…

Le programme de l'année 2023 sera constitué :

- D'événements thématiques (le salon du Livre devient « Fête du Livre », Journée des Loisirs créatifs, Fête médiévale...),
- D'expositions mettant en valeur le travail d'artistes professionnels et d'amateurs,
- De quelques spectacles et concerts,
- D'une ouverture culturelle « Hors les murs », avec la proposition de sorties parisiennes au départ de Triel (et dans l'avenir, des voyages),
- De la première participation de Triel-sur-Seine à la Biennale de Danse, qui est un projet de territoire en 2024.

La recherche de subventions de fonctionnement pour l'école de musique et la Bibliothèque sera également un axe de travail de cette année. Nous continuerons le travail engagé sur la rénovation du patrimoine et les demandes d'aide publique pour soutenir les différents travaux de restauration.

4.5 Transition énergétique conformément aux six grands axes environnementaux de 2023

Axe 1 : Développer l'éco-exemplarité pour le patrimoine de la Ville, viser l'excellence énergétique et les bâtiments Bepos. (Forte isolation thermique, panneaux photovoltaïques, éclairage à led …)

Axe 2 : Réduire la dépendance énergétique sur l'ensemble du territoire communal (incitation des habitants à rénover leur habitat …)

- Poursuivre la rénovation de l'isolation des bâtiments communaux.

Axe 3 : Développer les transports durables (mobilité douce, plan vélo ...)

- Un plan vélo ambitieux à travers la réalisation du chemin des Picardes.
- Augmenter le déploiement et l'utilisation de la navette électrique.

Axe 3 : Aménager et gérer le territoire durablement (projets à haute qualité environnementale …)

- Projets immobiliers HQE.

Axe 4 : Réduire la vulnérabilité du territoire face au changement climatique et préserver les milieux naturels (végétalisation des cours d'écoles, prise en compte des risques inondation, sécheresse…)

- Lancer un plan de dé-bitumisation des parkings et des cours d'écoles début 2023.

4.6 En matière de sécurité

Depuis maintenant deux ans et demi, la police municipale s'est construite et elle maintenant opérationnelle (voir bilan 2022).

La partie fonctionnement se stabilise également pour approcher les 40K€/an. Il est lié essentiellement à l'augmentation de certains tarifs de prestataires (ex : location stand de tir - redevance radio) ou encore aux entraînements des policiers municipaux et la consommation des munitions (PSA – LBD – PIE), ainsi qu'aux uniformes à renouveler régulièrement.

L'essentiel des investissements ayant été effectués sur les deux premières années (aménagement des nouveaux locaux, véhicules complémentaires, armements, radios complémentaires, caméras piétons, etc.), celui de 2023 sera très raisonnable au regard de ce qui s'est fait auparavant..

Pour ce qui est de la police municipale, voici ce que j'ai proposé en matière de sécurité, au travers de ma préparation budgétaire :

- Afin d'assurer une meilleure protection des policiers municipaux, j'ai proposé l'acquisition de deux nouvelles caméras « piéton » pour les policiers municipaux – AXON Body 3. Ces caméras ont la possibilité, via un logiciel, d'être reliées directement au CSU lorsqu'elles sont déclenchées. Ce qui permet d'apporter une aide réactive, car l'agent visualisant les images déportées, peut adapter la mobilisation des effectifs de renforts.
- Acquisition d'un second pistolet à Impulsion Électrique (Taser 7), qui peut lui aussi être relié aux caméras « piéton » et au logiciel « Evidence ».
- Acquisition du logiciel « Évidence » de chez AXON.

- Les équipes ayant régulièrement des difficultés de liaison téléphonique (zones blanches), j'ai proposé l'acquisition d'un système de liaison téléphonique embarquée (multi-opérateurs) permettant d'améliorer les communications.
- Pour le reste, il s'agit de compléments de matériels et autres équipements.

Le budget 2023 proposé pour la section de fonctionnement est de 40 K€ et de 13 K€ pour la section investissement.

4.7 Le commerce de proximité, l'entreprenariat

La Ville a mis en place et continuera ses actions :

- Poursuivre le dispositif d'aides à la rénovation des vitrines et des façades.
- Des places de stationnement réservées et créées.
- La création d'une dynamique commerciale (exemples : animations, chèques cadeaux pour les séniors ...).
- L'annuaire des entrepreneurs et commerçants sur le site de la Ville.
- La création, l'aménagement de la place Philippe Prévost et ses commerces

4.8 La petite enfance

Le développement des modes d'accueil de la petite enfance est une des priorités de la politique familiale, permettant aux parents une meilleure articulation entre vie familiale et vie professionnelle.

Le recours effectif des familles aux différents modes d'accueil résulte de choix sous contraintes multiples et complexes : l'offre de modes d'accueil disponible localement et les manques éventuels de celle-ci, l'accessibilité financière à ces modes d'accueil, la complexité des situations familiales et professionnelles (contraintes horaires, possibilité d'aide familiale…

Cependant, il vise avant tout à trouver une solution qui réponde au mieux aux besoins spécifiques des très jeunes enfants sur tous les plans :

- physique, affectif, cognitif, émotionnel et social, en offrant la meilleure qualité de service possible

La crèche Pirouette Labellisé AVIP (crèche A Vocation d'Insertion Professionnelle) par la CAF des Yvelines en 2022, va poursuivre ce projet en essayant d'augmenter le nombre de places réservées, pour les familles en recherche d'emploi ou inscrites dans un parcours de réinsertion sociale.

La construction de la Maison de la Petite Enfance est engagée, ce sera un lieu unique dédié à la petite enfance :

- une crèche de 50 berceaux, le Relais Petite Enfance et un Lieu d'Accueil Enfants / Parents.
- Le travail en partenariat avec une psychologue, une psychomotricienne et un médecin dans les deux structures petite enfance sera poursuivi, pour continuer à développer les moyens mis en œuvre dans la prise en charge des enfants en situation de handicap. Des temps d'analyse de pratique sont mis en place pour l'ensemble des agents.

4.9 Les associations

En 2023, nous soutiendrons le tissu associatif par des subventions allouées selon les besoins et les activités projetées :

- Aides aux clubs, augmentation des subventions car 3 associations supplémentaires,
- Des subventions exceptionnelles au mérite seront attribuées.
- Poursuite de l'aide aux mineurs Triellois de 20€ pour toute inscription à une association trielloise.

L'aménagement d'un nouvel espace dédié à la pratique associative (Maison de Maître)

- Achat de mobilier pour l'aménagement des salles.

Pérennisation de l'accompagnement et l'aide des services aux associations.

Renouvellement matériel à la Maison des associations (MDA).

Organisation des commémorations (5), accueil des nouveaux triellois et médailles du travail

- Achat de fleurs, restauration, musique.

4.10 Ville sportive

Reconduction également en 2023 d'une heure de sport sur le temps du travail pour les agents communaux.

Création de « la Maison Des Sports », siège de la Direction du service des sports.

Finalisation du projet « Beach-hand/volley », Parc Municipal.

Réfection de la Halle de Tennis.

Création d'une salle de danse à la « Maison des Sports ». Possibilité d'aide financière : Dispositifs de subventions culturelles (aide à l'investissement des écoles de musique et danse).

Projet « Pétanque » : Espace Raymond Fradet. La pétanque étant une activité intergénérationnelle, l'Espace Raymond Fradet devrait être un lieu d'accueil pour tous les Triellois. Faire de cet espace un lieu de rencontre, de « vie de village ». Un dépôt de permis de construire du club house a été déposé.

Stage « MMA » encadré par Jérôme LE BANNER : Dimanche 7 mai 2023. Mise en place d'un stage pour les initiés et non-initiés sur une demi-journée. Tarification 15€ pour les triellois et 30€ pour les non triellois 300 à 400 personnes attendues : environ 6 700€ de recette.

Réfection de la salle CO1 dans le COSEC. Ce sol est abîmé, le « lino » est vieillissant, difficile d'utilisation. Un sol polyvalent serait préférable pour permettre les activités sportives et les réceptions sans mettre de moquette.
Création d'un projet de terrain basket 3 x 3. C'est un projet à travailler avec les clubs (Basket, Tennis de table et Badminton), utilisateurs de cette salle pour le budgétiser en 2023. Possibilité d'aide de la fédération de basket : 2500 € (contact déjà réalisé).

5. Les prévisions de dépenses et recettes d'investissement (ppi)
Tous les investissements sont conditionnés par l'obtention de subventions.

Principales dépenses d'investissement	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL	Subventions
6.1 Grands projets							
6.1.1 Construction du pôle culturel et commerces	500 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €	- €	4 000 000 €	1 200 000 €
6.1.2 Construction du gymnase et aménagement du parc municipal	250 000 €	250 000 €	1 750 000 €	750 000 €	1 000 000 €	4 000 000 €	2 400 000 €
6.1.3 Construction de la maison de la petite enfance	1 000 000 €	1 700 000 €				2 700 000 €	1 350 000 €
6.2 PATRIMOINE							
6.2.1 Travaux de rénovation de l'église	300 000 €	85 000 €	900 000 €	900 000 €	900 000 €	3 085 000 €	2 468 000 €
6.2.2 Réhabilitation de la maison de Maître	495 000 €					495 000 €	249 975 €
6.3 ÉCOLES ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS							
6.3.1 Travaux bâtiments scolaires, cours d'écoles	120 000 €	320 000 €	80 000 €	120 000 €	- €	640 000 €	184 000 €
6.3.2 Réhabilitation local jeune	170 000 €	70 000 €				240 000 €	122 400 €
6.3.3 Travaux équipements sportifs	165 000 €	900 000 €	600 000 €	950 000 €	350 000 €	2 965 000 €	1 186 000 €
6.3.4 Réhabilitation (maison des sports)	130 000 €					130 000 €	39 000 €
6.4 TRAVAUX VILLE COURANT : BâTIMENTS COMMUNAUX, ÉCONOMIE ÉNERGIE, AIRE DE JEUX, VOIRIE COMMUNALE							
6.4.1 Travaux de voirie, aires de jeux, berges et pistes cyclables	262 000 €	1 090 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	1 742 000 €	696 800 €
6.4.2 Travaux bâtiments communaux : isolation, extension, mobilier	540 000 €	400 000 €	430 000 €	250 000 €	250 000 €	1 870 000 €	617 100 €
6.4.3 Installation panneaux photovoltaïques	100 000 €	- €				100 000 €	50 000 €
6.5 MAINTENANCE ET SÉCURITÉ							
6.5.1 Construction ateliers municipaux	200 000 €	300 000 €	500 000 €	500 000 €		1 500 000 €	625 050 €
6.5.2 Matériel informatique, téléphonie et vidéosurveillance	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	450 000 €	- €
6.5.3 Parc automobile / Matériel TP	120 000 €	80 000 €	80 000 €	- €	- €	280 000 €	

6.6 FONCIER - SURCHARGE FONCIÈRE - SUBVENTION RAVALEMENT - DIVERS							
6.6.1 Étude aménagement de la plaine	100 000 €					100 000 €	56 000 €
6.6.2 Acquisitions foncières - subvention ravalement	600 000 €	900 000 €	650 000 €			2 150 000 €	
6.6.3 Matériel divers, mobilier, gros outillage		315 771,85 €				315 772 €	
Total	5 142 000 €	7 500 772 €	6 210 000 €	5 190 000 €	2 720 000 €	26 762 772 €	11 244 325 €

6. Détails des principales dépenses d'investissement 2023

6.1 GRANDS PROJETS

6.1.1 Construction du pôle culturel et commerces

Projet : Création d'échoppes et d'une salle expo/animation

Travaux réalisés par les différents bailleurs de la ville pour 317 k€

Conteneurs commandés avant la crise pour un total de 70 k€

Installation du plancher et de l'électricité par les services de la ville.

Surface totale couverte créé : 280m²
Surface des terrasse : 280m2

Coût total : 387 k€

Livraison : Avril 2023

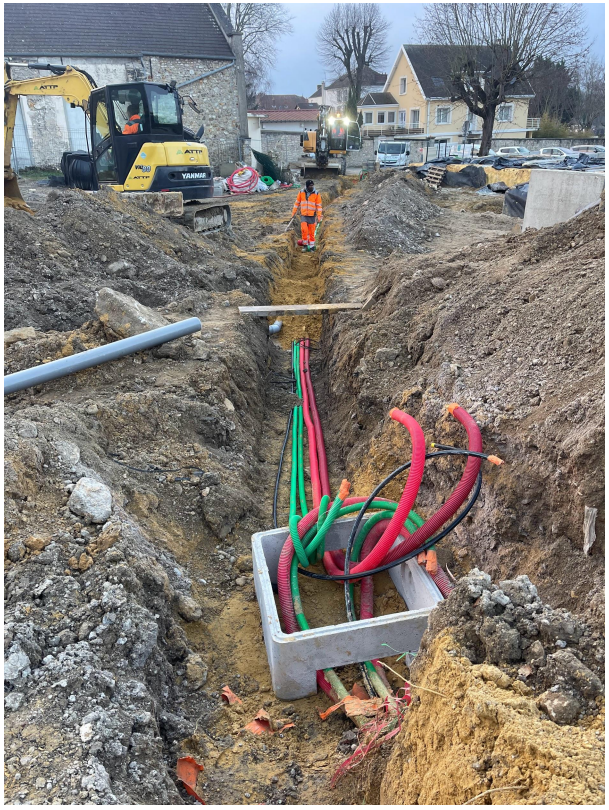	**Viabilisation de la place Philippe Prévost.** Création des différents réseaux EP/EU/… nécessaires pour les commerces, échoppes, pôle culturel. **Subvention du département : 63k€** **livraison en janvier 2023.** **Travaux réalisés par le bailleur pour : 195k€**

Aménagement de la place Philippe Prévost : Pavage et accès

Objet : Création d'un lieu de vie, maîtrise d'oeuvre assurée par la Ville

Travaux réalisés par les différents bailleurs de la ville pour 300k€
Pavés commandés avant la crise du bâtiment en 2021 pour 70k€

Mise en place de l'électricité et des brumisateurs par les services de la ville 20k€

Livraison Mars 2023

Coût total : 390 k€

Création de deux locaux commerciaux, un chocolatier et un restaurant

Travaux réalisés par les différents bailleurs de la ville pour 600 k€

Projet : Construction d'une salle polyvalente pour spectacle et exposition

Travaux déjà réalisés en urgences :

Réalisation de pieux au pied du mur du parking de la maison de santé

coût estimé du projet : 3 M€
Travaux déjà réalisé : 400k€

6.1.2 Construction du gymnase et aménagement du parc municipal

Projet : Parc multisport ; structurer le parc municipal

Création d'un amphithéâtre de verdure permettant de relier le sandball, la maison de maître et le futur local jeune.

coût : 30 k€

livré en 2022.

Projet : Parc multisport ; structurer le parc municipal

Mise aux normes de l'entrée et création d'un chemin d'accès permettant de desservir le futur local jeune ainsi que la maison de maître.

coût : 200 k€

livré en 2022.

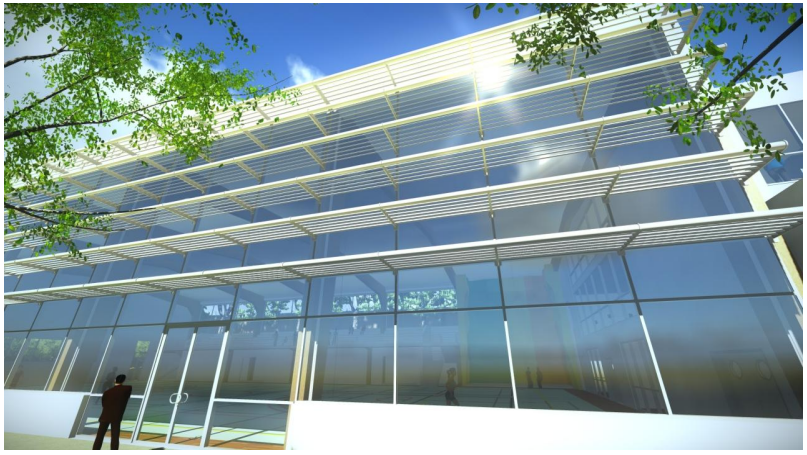

Projet : Parc multisport au parc municipal

Phase 1 : Construction d'un parking de 70 places et du stand de tir

Etudes et dépôt du dossier premier semestre 2023

Coût prévisionnel : 1, 5 M€

Subventions possibles : 0,5 M€

Livraison possible : 2024

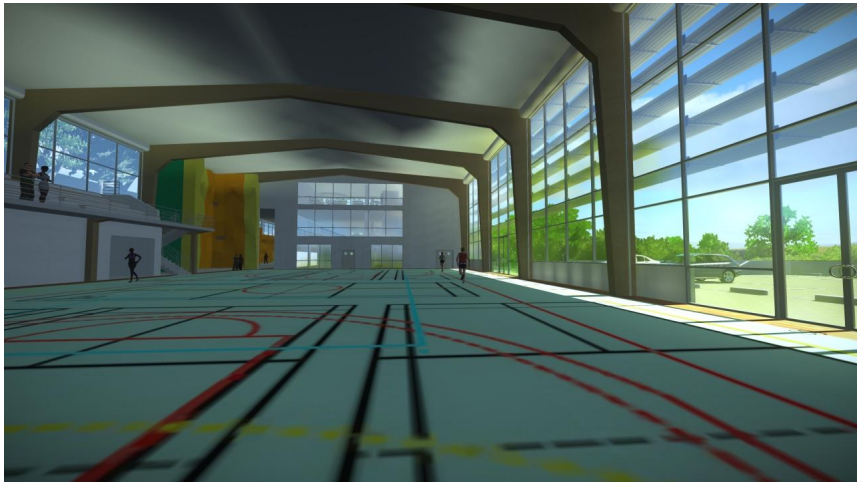

Projet : Parc multisport au parc municipal

Phase 2 : Construction de la salle multisport

Etude et dépôt du dossier fin 2023

Coût prévisionnel : 2,5 M€

Subventions possibles : 1, 25 M€

Livraison possible : 2025

6.1.3 Construction de la maison de la petite enfance

Projet : Construction de la maison de la petite enfance

coût initial : 2 M€
coût prévisionnel : 3, 2 M€

Travaux déjà engagés : **1, 6 M€**

Subvention de la CAF à hauteur de : 687 k€
Subvention de la région île-de-France : 625 k€

Total subvention : 1, 312 M€

Les surcoûts sont dûs à l'augmentation du prix des matériaux et des améliorations thermiques du bâtiment pour limiter l'impact environnemental.

Livraison prévue : juin 2023

6.2 PATRIMOINE

6.2.1 Travaux de rénovation de l'église

Etudes réalisées ou en cours :

- Bilan sanitaire : fait
- Rapport analyse des vitraux : fait
- Bilan des vitraux : fait
- étude électrique : fait
- étude de sol : en cours

coût total des études déjà réalisées : 178 k€

Subvention de la DRAC pour les études : 40%

Subvention de l'état DSIL plan de relance : 170k€ pour les vitraux

Fin des études : juin 2023

Réalisation de l'ensemble des demandes de subvention aux différents partenaires institutionnels en 2023.
Démarrage des travaux par phases à partir de 2024

6.2.2 Réhabilitation de la maison de Maître

Projet : Réhabilitation de la maison de maître du parc municipal
Création de 2 salles de danses, une salle réunion/polyvalente et bureaux

Coût initial : 590 k€
Coût final : 770 k€

Subventions de la région île de France de 250 k€

Explications du surcoût et des retards

Le projet a été ralenti suite aux différentes **augmentations du prix des matériaux et pénuries dans les filières du bâtiment.**

Les pièces nécessaires pour l'ascenseur sont prévues pour mars 2023.

Des améliorations sur la gestion thermique du bâtiment ont été réalisées.

L'ascenseur initialement prévu à l'intérieur a été positionné à l'extérieur pour faciliter l'accès aux PMR, surcoût total de 180 k€.

Livraison prévue : Avril 2023

6.3 ÉCOLES ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

6.3.1 Travaux bâtiments scolaires, cours d'écoles

	Projet : Végétalisation des cours d'écoles : - Terrain désimperméabiliser, - revêtement souple pour les espaces de jeux - Plantation d'arbres à port étendu et bosquets 2023 : Écoles Jean de la Fontaine, Hublins, Châtelaines 2024 : Écoles Camille Claudel **Coût estimé : 60k€**

	Projet : Travaux bâtiments scolaires 2023 : - Hautil : démolition de la dépendance et construction d'une annexe : une nouvelle salle de classe, un bureau, des rangements et réagencement intérieur **coût : 200k€** **2024- 2026 : en chiffrage** - René Pion : réfection du toit d'origine - Jules Verne : Création d'un réfectoire, amélioration de l'accueil périscolaire - Châtelaines : Réaménagement de la zone centrale - JdF maternelle : extension d'une classe - Camille Claudel : réfection du bardage

6.3.2 Réhabilitation local jeune

Projet : Création d'un local jeune pour les plus de 15 ans

coût initial : 150 k€
Travaux déjà engagés : 200 k€
coût final : 270 k€
subventions de la CAF à hauteur de 112 k€

Explication du différentiel

Le projet a été ralenti suite aux différentes **augmentations des coûts et pénuries dans les filières du bâtiment.**

Livraison prévue : Avril/mai 2023

6.3.3 Travaux équipements sportifs

Projet : Rénovation thermique du COSEC + remise en état des terrains

Objet : améliorer les conditions des utilisateurs et limiter les coûts de fonctionnement et les pertes énergétiques

coût : 1, 9 M€
subvention possible : 1, 2 M€

Dossier déposé en 2021 et 2022 (en attente de réponse)

Projet : Rénovation des terrains de tennis

Objet : Le terrain ne respecte plus les normes

coût : 130k€
subventions : non trouvée

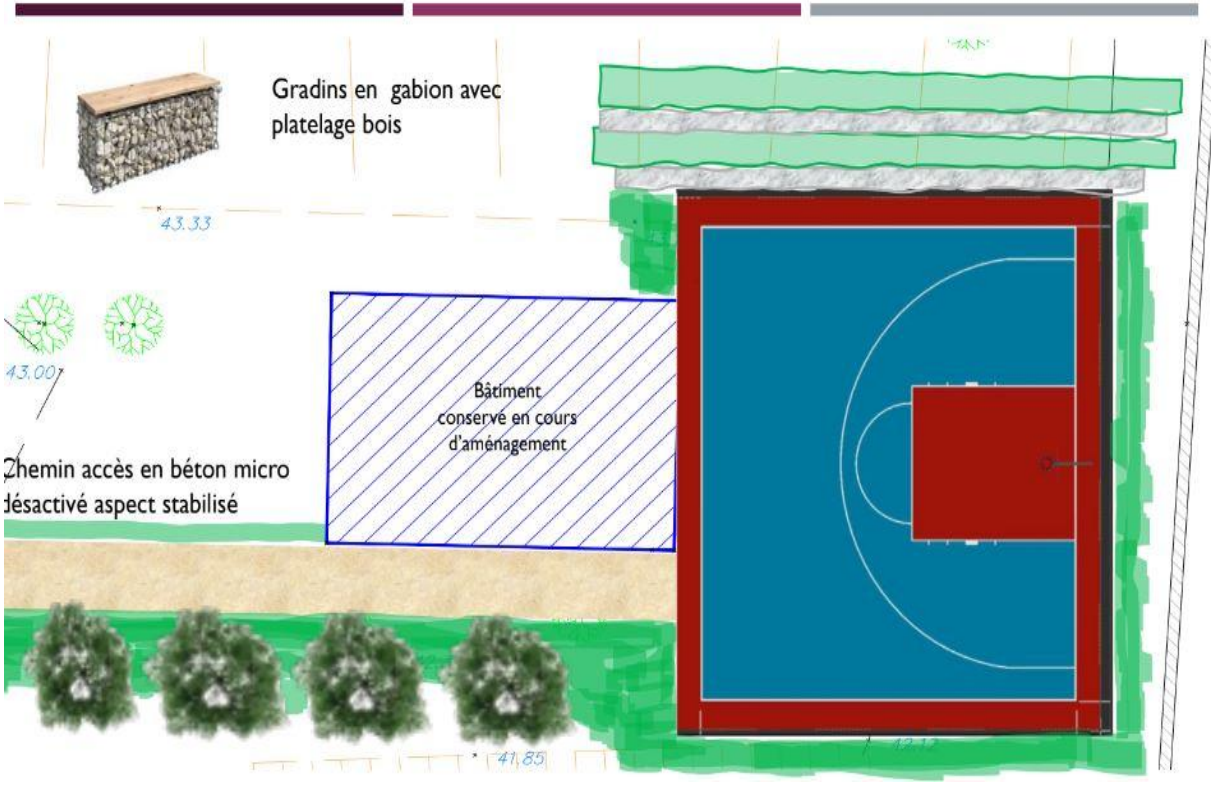

Projet : Parc multisport, création d'un terrain de basket 3x3 au parc municipal.

(Possibilité d'une subvention d'opportunité)

Dossier déposé auprès de la région et l'ANS.

Objet : suite à la demande de l'association de basket

coût : 117 k€

subventions possibles : 94 k€

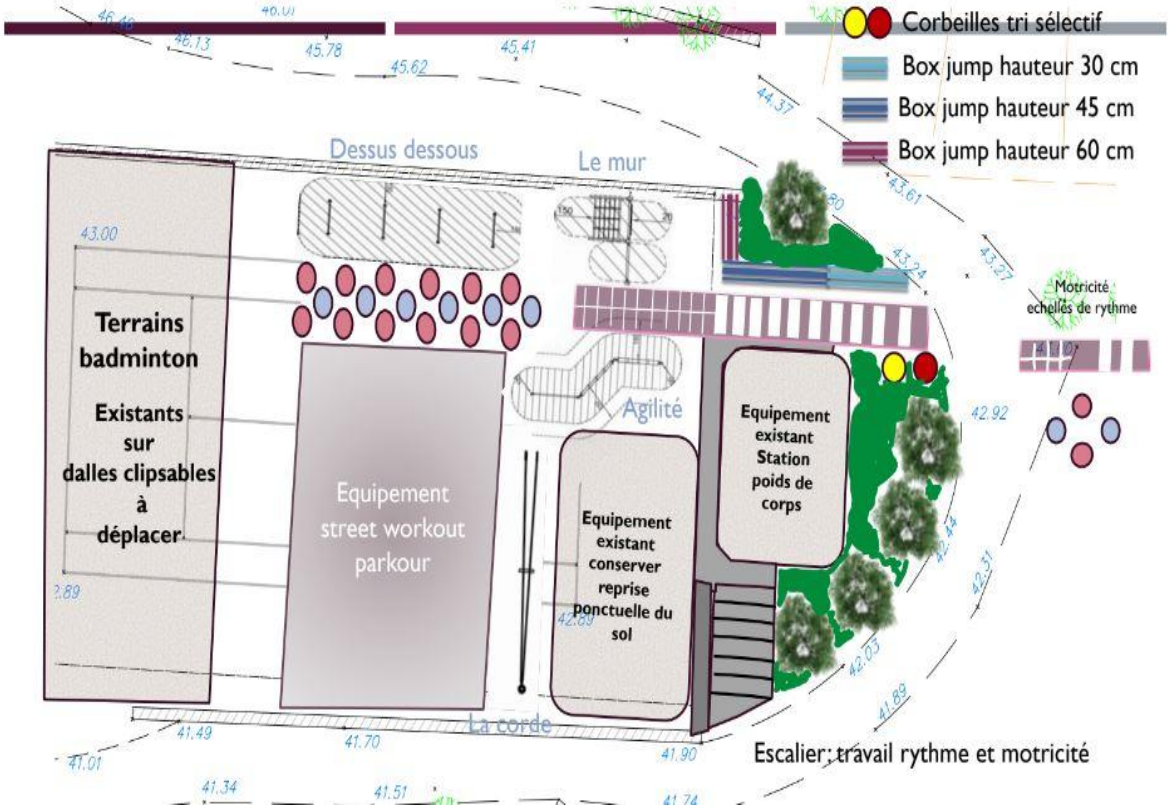

Projet : Parc multisport, création d'un parcours de street workout

(Possibilité d'une subvention d'opportunité)

Dossier déposé auprès de la région et l'ANS

Coût : 177 k€ HT

Subventions possibles : 141 k€ HT

6.3.4 Réhabilitation (maison des sports)

	Projet : Réhabilitation d'un local **Objet : Créer une salle (dojo/danse) permettant d'augmenter les créneaux pour les associations.** **coût : 130k€** **Subventions possibles : 50k€**

	Projet : Remise en état de l'espace Raymond Fradet **Objet : Réhabilitation du terrain de pétanque** **coût : 150 k€** **subventions possibles : 90 k€**

6.4 Travaux bâtiments communaux : isolation, extension, mobilier

6.4.1 Travaux de voirie, aires de jeux, berges et pistes cyclables

Travaux de voirie sur les chemins et parkings communaux	**172 k€**

Aire de jeux sur la ville, à déterminer suivant la vétusté	**30k€**

Chemin des Picardes	**Projet : Réalisation d'une voie verte permettant de traverser la forêt de L'Hautil** **coût : 918 k€** **Subvention : 632 k€** **Date de démarrage : Avril 2023** **livraison prévue : Juillet 2023**

6.4.2 Travaux bâtiments communaux : isolation, extension, mobilier

CCAS TRIEL	**Projet : Optimisation foncière des bâtiments communaux** **Objet : Création de 4 appartements dans le bâtiment du CCAS et conservation des bureaux au rez-de-chaussé et sous-sol.** **coût : 180 k€** **Retour sur investissement : loyer 36 k€ par an, rentabilité sur 5 ans**

6.4.3 Installation panneaux photovoltaïques

Projet : Installation panneaux photovoltaïques au COSEC

L'installation fournit l'équivalent en électricité de 15 maisons.

Coût total : 100 k€

Subvention : 42 k€ par la région île de France

Date de démarrage de l'étude août 2021

Début des travaux : décembre 2022

date de livraison prévue : mars 2023

6.5 MAINTENANCE ET SÉCURITÉ

6.5.1 Construction ateliers municipaux

Projet : Construction d'un centre technique municipal

Objectifs : Optimiser le travail des services, permettre la mise en place de la reprise de la compétence voirie en fonctionnement.

coût total : 1 300 M€

subvention obtenue de la région île-de-France : 625 k€

6.5.2 Matériel informatique, téléphonie et vidéosurveillance

Mise à jour du parc Informatique dans les écoles et les services, licences	**70 k€**
Matériel de téléphonie et vidéosurveillance	**20 k€**

6.5.3 Parc automobile / Matériel TP

Remplacement de deux véhicules et achat d'un camion pour les services techniques.

6.6 FONCIER - SURCHARGE FONCIÈRE - SUBVENTION RAVALEMENT

6.6.1 Etude aménagement de la plaine

	Projet : Etude de l'aménagement de la plaine **coût réel engagé en 2022 : 70 k€** **Subvention de la région île-de-France : 56 k€**

6.6.2 Acquisitions foncières

Parcelles : EPFIF, projet place Philippe Prévost	coût : 600 k€
Parcelles : SAFER récupérées (protection du patrimoine)	coût : 20 k€
Parcelles : OAP	coût : 50 k€
Subvention façades et devantures commerciales	coût : 50 k€
Opportunités foncières	coût : 180 k€
Total :	900 k€

6.6.3 Matériel divers, mobilier, gros outillage : 315 k€

V. ANNEXES

Présentation de la structure des effectifs, avantages et évolution des charges de personnel.

Une partie spécifique du rapport d'orientation budgétaire doit être dédiée aux dépenses de personnel, conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République.
Ainsi qu'au décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le pilotage de la masse salariale reste un enjeu majeur et un levier pour garantir une gestion saine et rigoureuse des deniers publics, tout en permettant le maintien de services publics de qualité et un niveau d'investissement significatif au service des usagers et plus largement sur le territoire communal dans son ensemble.

1. – Structure des effectifs

1.1 – Structure globale

	2021	2022	2023
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	134	138	126
Agents non titulaires permanents	57	53	58
Agents non titulaires non permanents	46	48	52
Total tous statuts confondus	237	239	236

2. – Structure des effectifs

2.1 – Structure détaillée

La structure détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la fonction publique territoriale présentes au sein de notre collectivité.

Filières	Fonctionnaires	Agents non titulaires permanents	Total
Administrative	22	8	30
Technique	40	27	67
Culturelle	8	4	12
Sportive	3	1	4
Sociale	11	7	18
Médico-sociale	11	3	14
Police municipale/ASVP	14	1	15
Animation	17	7	24
Sans filière			
Total	126	58	184

3. – Charges du personnel

Dans le cadre de la préparation du budget primitif, les charges de personnel (012) sont estimées à 8 407 137 €.

	2022 (réalisé)	2023 (estimé)
Traitements indiciaires	5 614 064.67 €	5 721 210 €
Régimes indemnitaires	601 603.03 €	620 000 €
Bonifications indiciaires	16 409.57 €	16 500 €
Autres charges	1 774 709.67 €	2 049 427 €

réalisé 2022 : 8 006 786,94 € (CA 2022 provisoire)
total estimé (2023) 8 407 137 €.

Avantages :

Logement de fonction : Les emplois bénéficiaires d'un logement de fonction au sein de la commune concernent des postes comportant des missions de gardiennage et requérant une proximité d'intervention (3 agents).

Répartition :

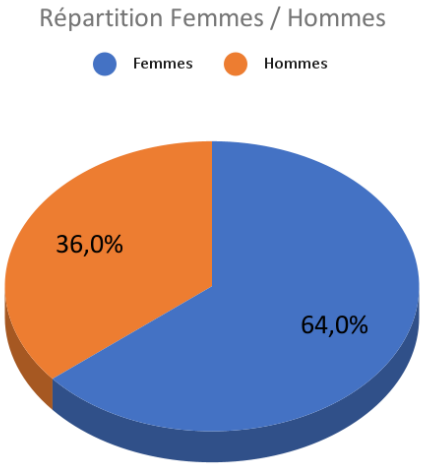

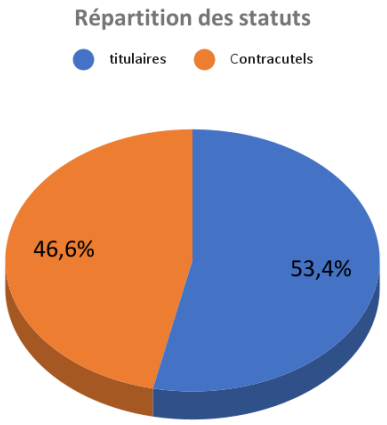
Répartition des statuts
titulaires
Contracutels
46,6%
53,4%

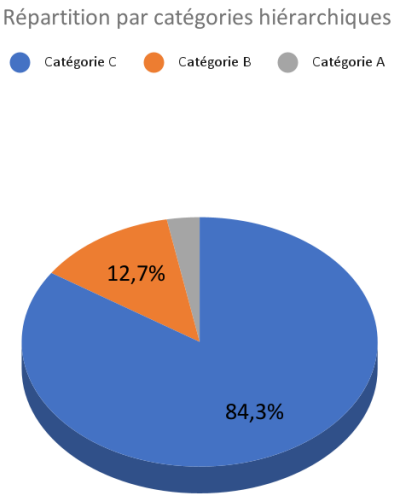
Répartition par catégories hiérarchiques
Catégorie C
Catégorie B
Catégorie A
12,7%
84,3%